

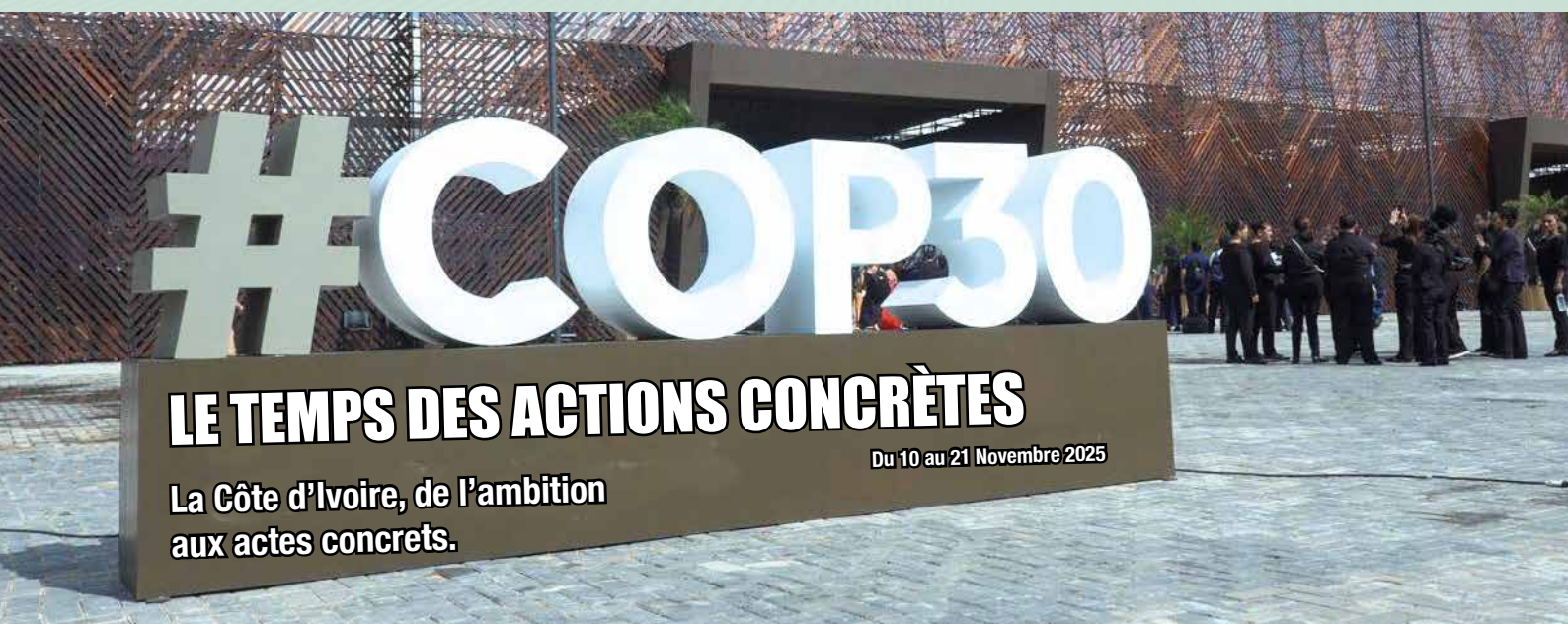
L'ÉCHO VERT

— Le magazine du Ministère de l'Environnement,
du Développement Durable et de la Transition Écologique —

SPECIAL COP 30



« Notre pays a choisi l'action et la création d'institutions dédiées. »



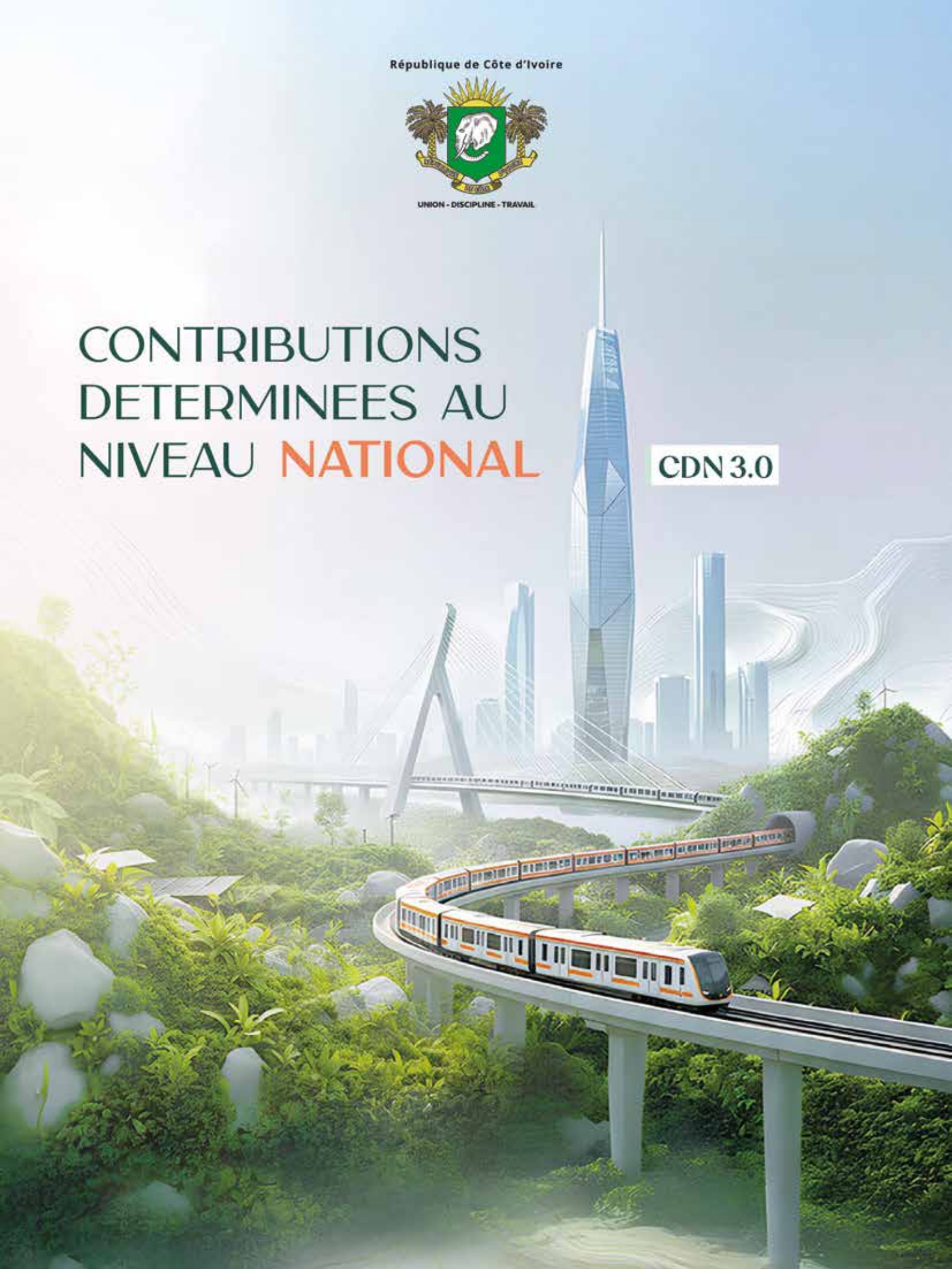
République de Côte d'Ivoire



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU **NATIONAL**

CDN 3.0



LE MOT DU MINISTRE

La COP30, pour l'accélération de l'action climatique.



Assahoré Konan Jacques

Ministre de l'Environnement,
du Développement Durable
et de la Transition Écologique

La COP30 de Belém s'est tenue dans un contexte de vérités climatiques qui ne laissent plus aucune place à l'hésitation. Dix ans après l'Accord de Paris, le monde a rappelé le seuil critique de 1,5 °C, démontrant avec force, l'urgence d'une action globale, coordonnée et solidaire.

La Côte d'Ivoire, fidèle à son engagement et guidée par la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a pris toute sa place dans ce rendez-vous mondial.

L'édition 2025 de cette grande conférence a permis à notre pays de dévoiler plusieurs résultats issus des efforts nationaux.

Ainsi, nous avons présenté nos CDN 3.0, axées sur l'ambition, la transparence et la résilience, renforcé nos mécanismes de mobilisation des financements innovants, valorisé nos succès en matière de conservation et d'écotourisme et partagé nos avancées dans la lutte contre la déforestation, d'agriculture intelligente et la protection des populations vulnérables.

Belém a également été le lieu d'une diplomatie environnementale active. La Côte d'Ivoire a conclu des partenariats structurants, a consolidé son leadership régional et a rappelé que la transition écologique doit être juste, inclusive et bénéfique pour nos communautés.

Ce magazine retrace fidèlement les actions, initiatives et engagements qui ont porté la voix de la Côte d'Ivoire. Il met aussi en lumière les acteurs ivoiriens (chercheurs, négociateurs, jeunes, acteurs privés, ONG et institutions partenaires) qui ont contribué significativement à l'atteinte de tels résultats.

L'heure n'est plus aux promesses, mais à la mise en œuvre. Et la Côte d'Ivoire est prête.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

05 LEADERSHIP ET VISION POLITIQUE

- Cérémonie avant départ à la COP 30
- La Côte d'Ivoire démontre que son ambition climatique repose sur des résultats mesurables
- Chaque investissement climatique est un investissement dans la vie », plaide la Côte d'Ivoire à Belém
- La justice sociale au cœur de la stratégie climatique ivoirienne
- L'Amazonie, laboratoire d'inspiration pour la cacaoculture ivoirienne

13 AMBITION, ÉQUITÉ ET GOUVERNANCE DE L'ACTION CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

- La Côte d'Ivoire met ses nouveaux engagements climatiques sous condition de financement
- La Côte d'Ivoire accède au Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices à la COP30
- Le rapport climatique ivoirien séduit la communauté internationale et renforce les partenariats
- À la conquête des financements pour les projets verts
- Le système de suivi transparent rassure les partenaires techniques et financiers
- La Société ivoirienne de raffinage se réinvente en leader de la transition énergétique
- Le suivi de l'action climatique transformé en levier financier
- Les Brèves de la COP30

23 LA CÔTE D'IVOIRE, UN HUB ÉNERGÉTIQUE EN MARCHÉ

- Le Groupe Emergent achète deux millions de tonnes de crédits carbone ivoirien
- Le projet de transformation des déchets organiques en énergie renouvelable et amendement agricole se renforce
- Comment le gouvernement concilie développement économique et durabilité climatique
- 773 millions de dollars mobilisés en neuf mois grâce à sa stratégie climatique intégrée

29 ACTIONS SECTORIELLES ET INNOVATIONS

- Le FIRCA mobilise 90 millions de dollars pour la transition agricole ivoirienne
- L'Anaged en première ligne pour transformer les déchets en outil climatique
- Le Conseil du Café-Cacao trace la voie vers une cacaoculture résiliente et bas-carbone
- Un nouveau bassin d'emplois pour les jeunes
- Transformer les côtes en atouts économiques
- Le gouvernement opte pour des infrastructures résilientes
- Le PRDF-CI lance un programme de 170 hectares à reboiser d'ici 2029

39 DES ENGAGEMENTS FORTS, UNE PARTICIPATION REMARQUABLE

- COP30 de Belém: que retenir?
- Les engagements de la Côte d'Ivoire à la COP)
- Retour en images sur les activités des Ministres ivoiriens
- Bilan de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP30

LEADERSHIP ET VISION POLITIQUE

Cérémonie avant départ à la Cop 30

La Côte d'Ivoire renforce ses engagements climatiques dix ans après Paris

Consolidant les acquis de ses précédentes contributions (2015, 2022), la Côte d'Ivoire a présenté une troisième version de ses engagements climatiques qui ambitionne de bâtir « un modèle de développement durable, résilient et bas carbone » avec un coût global de 32 926 milliards de FCFA.



Cérémonie d'avant-départ COP 30: Le Ministre Jacques Konan Assahoré remettant un exemplaire des CDN3.0 au Ministre, Léon Kacou Adom, chef de la délégation ivoirienne à la COP30



Cérémonie d'avant-départ COP 30 / La délégation ivoirienne soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers

En amont de la 30e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP30), la Côte d'Ivoire a officiellement présenté, le jeudi 30 octobre 2025, la troisième version de ses Contributions déterminées au niveau national (CDN 3.0), lors d'une cérémonie organisée à la Primature, à Abidjan-Plateau.

À cette occasion, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Jacques Konan Assahoré, a remis le document au Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Léon Kacou Adom, chef de la délégation ivoirienne à la COP30, qui s'est tenu à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025.

La cérémonie réunissait de nombreuses personnalités : diplomates, représentants des secteurs publics et privés, partenaires techniques et financiers, ainsi que des membres de la société civile.

Les CDN 3.0 visent à consolider et rehausser les engagements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, en s'appuyant sur les acquis des versions précédentes (2015 et 2022). Elles ambitionnent de bâtir un modèle de développement durable, résilient et bas carbone. La Côte d'Ivoire entend ainsi respecter ses obligations de communication dans le cadre du processus onusien, tout en se dotant d'un outil stratégique de planification et de financement des politiques nationales de transition écologique.

« À travers ces nouvelles CDN, la Côte d'Ivoire s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,07 % d'ici 2035, par rapport à un scénario de référence. Cela représente environ 52 millions de tonnes équivalent CO₂ », a déclaré le ministre Jacques Konan Assahoré.

Blerta Cela, représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Côte d'Ivoire, a salué la qualité et la portée stratégique de ces nouvelles contributions. Elle a réaffirmé l'engagement du PNUD, du système des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers à accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre effective des CDN 3.0, dont le coût global est estimé à 32 926 milliards de FCFA.

Les CDN 3.0 seront présentées et diffusées au pavillon de la Côte d'Ivoire—d'une superficie de 100 m²—lors de la COP30 à Belém.

Le Ministre Léon Kacou Adom a rappelé que la COP30 constitue une étape importante de la diplomatie climatique mondiale. Il a affirmé que la Côte d'Ivoire prendra toute sa place dans les discussions, forte de son expérience et de la qualité de sa délégation. « Notre pays portera un message de responsabilité, de solidarité et de plaidoyer pour un accès équitable au financement climatique, une meilleure prise en compte des besoins des pays africains et un renforcement de la coopération internationale pour le transfert des technologies propres », a-t-il conclu.

La Côte d'Ivoire démontre que son ambition climatique repose sur des résultats mesurables

Combinant une soumission anticipée de ses CDN 3.0, un Rapport Biennal de Transparence innovant et une stratégie nationale sur les pertes et préjudices, la Côte d'Ivoire établit que le leadership africain climatique se fonde sur des résultats documentés plutôt que sur de simples déclarations



M. Léon Kacou Adom, Chef de la délégation ivoirienne (à droite), M. Assahoré Konan Jacques (à gauche) lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement.

« La Côte d'Ivoire est le premier pays africain à avoir soumis son premier Rapport biennal de transparence et adopté une stratégie nationale sur les pertes et préjudices », a déclaré Léon Kacou Adom, Chef de la délégation ivoirienne, le 6 novembre 2025 lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement à Belém, au Brésil. Cette rencontre de haut niveau précédait l'ouverture officielle de la 30e Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP30).

Le Chef de la délégation était accompagné d'Assahoré Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique.

Dans sa déclaration, Léon Kacou Adom a rappelé la détermination du Président de la République, Alassane Ouattara, à ériger la Côte d'Ivoire en acteur de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. Cette volonté politique s'est concrétisée par des actions structurantes : « Notre pays a choisi l'action à travers le renforcement de son cadre juridique et institutionnel, se traduisant par l'adoption d'une loi nationale sur les changements climatiques, la création d'institutions dédiées comme le Bureau du Marché Carbone et la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques. »



les mécanismes internationaux de financement climatique. Selon lui, « les pays africains ont besoin de ressources prévisibles, accessibles et transparentes pour atteindre leurs objectifs climatiques ». Cette remarque souligne l'enjeu fondamental des négociations de la COP30 : combler l'écart de financement qui entrave l'action climatique en Afrique.

Des engagements soutenus par des résultats mesurables

La 30e COP sur le climat revêt une importance particulière : elle coïncide avec le 10e anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris.

Cet accord de référence prévoyait une révision quinquennale des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), processus cyclique destiné à ajuster et rehausser les ambitions climatiques des États signataires.

La Côte d'Ivoire a strictement respecté ce calendrier international. Le 29 octobre 2025, elle a soumis au Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques ses nouvelles Contributions Déterminées au niveau National. Cette soumission anticipe la date limite officielle et manifeste l'engagement du pays. Plus significatif encore, la Côte d'Ivoire affiche une ambition climatique substantiellement rehaussée : elle vise désormais une réduction de 33,07 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035, marquant ainsi une progression notable par rapport à ses précédents objectifs.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'est poursuivi jusqu'au 7 novembre, avant que ne débute, le 10 novembre, l'ouverture officielle des sessions de négociation. Cet intervalle a permis aux délégations d'amorcer des discussions préalables sur les enjeux stratégiques de la conférence : le financement climatique, la transition énergétique, la protection des forêts et les modalités de la coopération internationale. Ces débats liminaires constituent l'assise sur laquelle a reposé la négociation officielle.



M. Léon Kacou Adom, lors de sa déclaration au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

« Notre pays a choisi l'action à travers le renforcement de son cadre juridique et institutionnel, se traduisant par l'adoption d'une loi nationale sur les changements climatiques, la création d'institutions dédiées comme le Bureau du Marché Carbone et la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques. »

Poursuivant son propos, le Chef de la délégation a également insisté sur l'impératif de renforcer

«Chaque investissement climatique est un investissement dans la vie », plaide la Côte d'Ivoire à Belém

Présentant un programme climatique complet valorisant résilience, adaptation et inclusion économique, la Côte d'Ivoire a rappelé que 59 milliards de dollars sont nécessaires pour concrétiser cette vision, exhortant la communauté internationale à honorer ses engagements de financement.

La Côte d'Ivoire a pris la parole mardi 18 novembre au Segment ministériel de la COP30, Pour délivrer un message d'ambition et d'appel urgent à la solidarité internationale. Monsieur Diamoutene Alassane Zie, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Brésil, a prononcé cette déclaration au nom du Président Alassane Ouattara.

A cette tribune, l'Ambassadeur a affirmé que le gouvernement ivoirien a honoré son engagement en soumettant officiellement ses nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN), affichant une volonté politique forte. En effet, le pays s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,07 % d'ici 2035. L'atteinte de cette nouvelle ambition prend en compte des domaines d'actions importants. Il s'agit entre autres de la transition énergétique qui devrait porter la part des énergies renouvelables à 46,3 % d'ici 2035, de 20 % de la couverture forestière d'ici 2030 et la mise en oeuvre du marché carbone désormais opérationnel.

Au-delà, l'agenda ivoirien intègre l'adaptation aux changements climatiques inévitables. La stratégie nationale repose sur le développement d'une agriculture intelligente face au climat, essentielle pour la sécurité alimentaire et l'économie du pays. Elle prévoit également l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement des infrastructures. Ce volet comprend la construction de bâtiments et d'infrastructures routières et sanitaires intégrant de nouvelles normes bioclimatiques, assurant une meilleure résilience face aux aléas climatiques.

La Côte d'Ivoire ambitionne de bâtir une économie plus compétitive, verte et inclusive, où l'engagement citoyen demeure primordial. Dans cette optique, le secteur privé, les collectivités locales, la jeunesse et la société civile sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la transformation du pays.



SEM. Diamoutene Alassane Zie, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Brésil (à gauche), M. Parfait Kouadio, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement (à droite) prenant part à la session des Déclarations-pays

Malgré cette ferme résolution, la Côte d'Ivoire a rappelé l'ampleur du défi financier. La construction de la résilience climatique du pays a été évaluée à environ 59 milliards de dollars. Cette somme dépasse les capacités du seul budget national. L'ambassadeur ivoirien a donc adressé un appel vibrant à la communauté internationale, l'exhortant à honorer ses promesses de financement.

« Chaque investissement dans l'action climatique est un investissement dans la stabilité, la prospérité et la vie, en d'autres termes dans la durabilité », a-t-il déclaré.

Dans cet élan de coopération, la Côte d'Ivoire a exprimé son soutien total à l'alliance lancée à la COP30 par le Président Lula sur le financement des forêts tropicales. Le pays a également adhéré à la déclaration relative à la lutte contre le racisme environnemental.

Transition juste

La justice sociale au cœur de la stratégie climatique ivoirienne

Au segment ministériel de la COP30 consacré à la transition juste, le gouvernement ivoirien a réaffirmé un principe fondamental : la transition vers des économies neutres en carbone ne peut réussir sans placer l'humain au centre et garantir une transformation inclusive, protectrice et équitable.

Lors du segment ministériel de haut niveau consacré à la transition juste, le 20 novembre 2025, le gouvernement a réaffirmé sa position qui est que la justice sociale et l'équité doivent demeurer au cœur des négociations climatiques.

Dans une déclaration lue par le Directeur de Cabinet, Monsieur Parfait Kouadio, la Côte d'Ivoire a insisté sur un principe fondamental : la transition vers des économies neutres en carbone ne peut réussir sans placer l'humain au centre de la démarche. Celle-ci doit viser une transformation inclusive, protectrice et équitable, a-t-il rappelé.

Dans un contexte où les changements climatiques accentuent les inégalités et fragilisent les populations les plus vulnérables, la transition juste ne relève plus de la théorie. « Elle est devenue une exigence incontournable », a souligné M. Kouadio.

Le Directeur de Cabinet a insisté sur la participation des principaux concernés aux processus décisionnels : travailleurs, communautés locales, femmes, jeunes et populations, tous directement

exposés. « Ce principe est essentiel pour garantir l'inclusivité des politiques visant de grandes transformations », a-t-il expliqué.

Sa déclaration a également mis l'accent sur la nécessité d'un cadre international robuste pour accompagner les pays en développement. Un tel cadre doit renforcer les capacités institutionnelles, favoriser la coopération technique et faciliter l'accès à des financements climatiques adaptés aux besoins spécifiques de chaque nation.

Pour sa part, le gouvernement ivoirien s'appuie sur un ensemble d'outils opérationnels : les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Code de l'Environnement, la Loi sur le Changement Climatique, ainsi que des stratégies de long terme et une synergie gouvernementale renforcée. M. Kouadio Parfait s'est félicité de la volonté d'adapter ces instruments afin de les rendre simples, accessibles et pertinents au regard des réalités spécifiques de chaque communauté.



L'Amazonie, laboratoire d'inspiration pour la cacaoculture ivoirienne

Au-delà des débats formels de la COP30, la délégation ivoirienne s'est immergée dans les réalités amazoniennes pour observer comment les communautés locales ont bâti leur résilience sur des systèmes d'agroécologie respectueux des équilibres naturels.



La délégation ivoirienne en immersion à Belém

La COP30 de Belém, était aussi un lieu de partage de connaissances et de technologies durables. Pour en tirer pleinement parti, la délégation ivoirienne s'est immergée dans les réalités amazoniennes. Le samedi 8 novembre, le Ministre des Affaires étrangères Léon Kacou Adom et le Ministre de l'Environnement Assahoré Konan Jacques, accompagnés de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Brésil, Diamoutene Alassane Zié, ont rencontré les agriculteurs de la région de Belém pour échanger sur les techniques de cacao-culture durable et les systèmes d'agroécologie déployés en Amazonie.

Cette incursion au cœur de la région a révélé l'ingéniosité des populations locales, qui transforment les défis environnementaux en

opportunités. Loin de l'effervescence urbaine de Belém, les communautés établies le long des affluents de l'Amazone organisent leur vie selon le cycle des crues, dans une harmonie stricte entre subsistance et préservation écologique. Face à la montée des eaux, aux saisons imprévisibles et à la puissance indomptable de la nature, ces habitants ont bâti leur résilience sur des systèmes d'agroécologie, d'écotourisme et d'activités génératrices de revenus respectueux des équilibres naturels.

« C'est un bel exemple qui montre que la protection de la forêt est une nécessité. À notre retour, nous travaillerons à implémenter ces modèles dans notre pays »

Ces communautés ont pleinement intégré les enjeux liés à la production biologique et aux normes environnementales, dont elles ont saisi les implications pour leur survie. Parmi les initiatives emblématiques de la région figure la ferme de Dona Nena. Cette entrepreneure brésilienne a développé l'ensemble de la chaîne de valeur du cacao, de la récolte à la commercialisation de produits transformés. Son usine artisanale, alimentée à l'énergie solaire, produit annuellement plus de 300 tonnes de chocolat tout en intégrant un volet touristique éducatif qui attire chercheurs et visiteurs du monde entier.

Cette immersion a permis aux délégués ivoiriens de mesurer comment le savoir-faire local nourrit la réflexion sur l'agriculture durable. « C'est un bel exemple qui montre que la protection de la forêt est une nécessité. À notre retour, nous travaillerons à implémenter ces modèles dans notre pays », a déclaré le Ministre Assahoré Konan Jacques en conclusion de cette visite.



AMBITION, ÉQUITÉ ET GOUVERNANCE DE L'ACTION CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Négociations climatiques

Le gouvernement met ses nouveaux engagements climatiques sous condition de financement

Tout en validant une réduction de 33,07 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035, le ministre de l'Environnement a rappelé que « la prochaine étape réside dans la mobilisation des ressources financières » pour concrétiser ces ambitions.



« La prochaine étape après ce processus demeure la mobilisation des ressources et nous avons élaboré un portefeuille de projets qui fera l'objet d'un side-event sur le pavillon ivoirien. L'objectif est de présenter aux bailleurs que nous avons conviés, les opportunités et initiatives locales en matière de marché carbone, d'économie circulaire, d'énergie renouvelable », a précisé le Ministre Assahoré Konan Jacques.

Cela corrobore avec le vœu du Brésil de faire de cet événement la « COP de la Vérité », celle où les discours laissent place à la responsabilité. Pour joindre l'acte à la parole, le pays hôte a fait une importante annonce qui valorise les forêts tropicales.

Il s'agit du « Tropical Forest Forever Facility (TFFF) », une initiative dotée d'un fonds de 125 milliards de dollars, qui permettra de financer durablement la conservation des forêts en rémunérant directement les pays qui font des efforts pour protéger les leurs.

Cette source de financement intéresse la Côte d'Ivoire, à en croire le Chef de la délégation ivoirienne : « L'objectif, c'est de faire comprendre aux partenaires que la mobilisation des financements fait partie de nos priorités », a expliqué Le Ministre Léon Kacou Adom.

La Côte d'Ivoire a pris part à l'ouverture officielle de la 30^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP30) ce lundi 10 novembre 2025 à Belém, au Brésil.

Cette étape qui a permis de lancer les sessions de négociations, coïncide avec le dixième anniversaire de l'Accord de Paris, à travers lequel les pays-parties ont été invités à réviser leurs engagements nationaux.

Fidèle à ses engagements, la Côte d'Ivoire a soumis ses nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0) au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique le 29 novembre 2025. Le pays affiche une ambition : « réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,07% à horizon 2035 ».

« La prochaine étape après ce processus demeure la mobilisation des ressources et nous avons élaboré un portefeuille de projets qui fera l'objet d'un side-event sur le pavillon ivoirien. L'objectif est de présenter aux bailleurs que nous avons conviés, les opportunités et initiatives locales en matière de marché carbone, d'économie circulaire, d'énergie renouvelable »

Financements verts

La Côte d'Ivoire accède au Fonds de Réponse aux Pertes et Dommages à la COP30

Avec une stratégie structurée de 303 millions de dollars et un cadre juridique robuste, le pays se positionne pour capter sa part des 250 millions USD du Fonds de Réponse aux Pertes et Dommages, destinés aux pays en développement victimes des aléas climatiques.



Pavillon de Côte d'Ivoire : Plusieurs partenaires techniques et financiers ont pris part au panel sur la stratégie nationale de réponse aux Pertes et Dommages

Le panel « Renforcement de la résilience des populations : Stratégie nationale sur les pertes et préjudices » a constitué l'un des temps forts de la délégation ivoirienne à la COP30, le 13 novembre 2025. À cette occasion, des experts internationaux ont salué la vision et l'engagement de la Côte d'Ivoire pour mobiliser les ressources destinées à faire face aux impacts du changement climatique.

Patricia Aliko Djetouan, Point focal national du Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices, a présenté en ouverture la stratégie nationale élaborée par la Côte d'Ivoire. Ce document vise à gérer de manière efficace et durable les pertes et dommages liés aux aléas climatiques par la mise en place d'un système institutionnel et financier permanent, fondé sur les données et orienté vers la protection des populations vulnérables.

Les débats ont réuni des experts et partenaires de premier plan : Pascale Bird, directrice du Legal Response international (LRI) ; Malek Romdhane ; Issa Bado, chef de délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à la COP30. Les échanges ont porté sur les mécanismes de financement, les modèles de gouvernance et les solutions destinées à renforcer la résilience communautaire tout en mobilisant les ressources nécessaires.

La stratégie nationale prévoit un investissement global estimé à 303 millions de dollars sur cinq ans. Cet effort porte sur la modernisation des systèmes d'alerte précoce, le soutien aux ménages vulnérables, la restauration des écosystèmes et la mise en place d'un cadre juridique robuste. Elle s'appuie sur des partenariats publics-privés, des fonds internationaux et des instruments financiers innovants tels que les obligations vertes et les assurances climatiques.

« Victime des aléas climatiques, la Côte d'Ivoire entend mobiliser les ressources auprès du Fonds de Réponse aux Pertes et Dommages (FRLD), qui dispose de 250 millions USD destinés aux pays les moins avancés et aux pays en développement comme le nôtre », a indiqué Patricia Aliko Djetouan.

Les panélistes ont exprimé leur soutien à l'initiative ivoirienne. « Votre stratégie nationale est essentielle pour anticiper, mesurer et atténuer les impacts des catastrophes. C'est le premier pas vers la mobilisation des financements », a affirmé Issa Bado, de l'OIF.

La route est désormais tracée. Il revient aux acteurs nationaux de transformer cette stratégie en action en élaborant et en mettant en œuvre des projets conformes aux objectifs définis.

Le rapport climatique ivoirien séduit la communauté internationale et renforce les partenariats

Salué pour sa « clarté » et la « cohérence entre engagements et actions effectivement mises en œuvre », le Rapport Biennal de Transparence ivoirien a ouvert des perspectives concrètes : plusieurs partenaires ont exprimé leur volonté de renforcer leur accompagnement dans les programmes d'atténuation et d'adaptation du pays.



La Côte d'Ivoire a présenté, le 15 novembre 2025 à Belém, les résultats de son premier Rapport Biennal de Transparence (BTR1) dans le cadre du Processus Multilatéral de l'Examen par les Pairs (FMCP). Ce dernier constitue la pierre angulaire du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, permettant d'évaluer de façon non punitive les efforts nationaux en matière d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre des actions climatiques.

Monsieur Kumassi Philippe, Coordonnateur National du BTR1, a piloté cet exercice et analysé devant la communauté internationale les progrès réalisés ainsi que les défis persistants.

« Le BTR1, soumis le 20 décembre 2024, portait sur les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de 2022. Ce document rend compte de l'ensemble des actions entreprises pour atteindre les objectifs de ces engagements », a précisé le Coordonnateur.

Des résultats d'atténuation significatifs

La présentation a mis en évidence des progrès importants. La Côte d'Ivoire a d'ores et déjà réalisé une réduction de 22,70 % de ses émissions, approchant son objectif de 30,41 % d'ici 2030. Parallèlement, la transition énergétique progresse sensiblement : les énergies renouvelables représentent actuellement 39 % du mix

énergétique national, proportion en hausse grâce à des réalisations comme la centrale solaire de Boundiali et quatorze nouvelles installations solaires en phase de préparation ou d'étude dans différentes régions (Soubré, Séribou, Bondoukou, Korhogo, Odienné, etc.).

Par ailleurs, le rapport souligne l'effort continu de restauration forestière, pilier majeur de la stratégie d'atténuation ivoirienne. Cet engagement s'appuie sur plusieurs instruments : la Stratégie et Plan d'Action pour la Restauration et l'Extension des Forêts (SPREF), le Programme National de Reboisement, l'Initiative Cacao-Forêts et le Programme de réduction des émissions du secteur forestier. Sur ce volet, la Côte d'Ivoire a progressé de 9 % vers son objectif de 20 % de couverture forestière à l'horizon 2030.

Un cadre d'investissement ambitieux

En outre, le BTR1 présente pour la première fois une vision consolidée des investissements nécessaires à la concrétisation de l'action climatique ivoirienne, évalués à plus de 2 000 milliards de francs CFA. Une fraction significative de ces ressources a d'ores et déjà été mobilisée à travers des programmes structurants tels que le Fonds d'Investissement Prioritaire 2 (PIF 2), le Programme de Résilience Énergétique (PRE) ou encore le complexe hydroélectrique de Gribo-Popoli.

L'évaluation ivoirienne a reçu un accueil favorable de la part de la communauté internationale. Plusieurs délégations ont salué la clarté du rapport, la cohérence entre les engagements annoncés et les actions effectivement mises en œuvre, ainsi que la rigueur des indicateurs retenus. Cette reconnaissance ouvre d'ores et déjà des perspectives concrètes pour le pays.

« Plusieurs partenaires ont exprimé leur volonté de renforcer leur accompagnement dans la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation du pays », a annoncé Monsieur Kumassi Philippe, confirmant que ce consensus revêt une portée stratégique majeure pour les étapes suivantes.

Transition énergétique

A la conquête des financements pour les projets verts

« Toutes les études ont été faites », a assuré le ministre de l'Environnement lors de la présentation d'un portefeuille de 1,5 milliard de dollars jugé « mature » par les partenaires internationaux.



Présentation du porte-feuille de projets verts : Les officiels ivoiriens remettant un exemplaire du porte-feuille de projets verts à Mme Olola Vieyra, Représentante-pays de l'Institut mondiale pour la croissance verte (GGGI)

La Côte d'Ivoire a présenté, en marge de la COP30 de Belém, son portefeuille national de projets verts, une initiative ambitieuse destinée à mobiliser environ 1,5 milliard de dollars pour financer six projets structurants devant accélérer la transition écologique du pays.

Devant des partenaires internationaux séduits par la dynamique ivoirienne, le Dr Éric-Michel Assamoi, Directeur de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements au Ministère de l'Environnement, a présenté ces six projets clés censés contribuer à rendre l'économie ivoirienne plus verte, inclusive et résiliente. Tous les observateurs ont salué la maturité de la Côte d'Ivoire en matière de planification climatique et la cohérence du portefeuille, qui place le pays parmi les leaders africains dans la mobilisation de financements verts.

« Toutes les études ont été faites. Il appartient maintenant aux bailleurs de nous accompagner dans la mise en œuvre des projets », a déclaré le Ministre de l'Environnement, Assahoré Konan Jacques.

Le pays subit de plein fouet les effets du réchauffement climatique : érosion côtière de 1 à 3 mètres par an, hausse de température de 1,1 °C depuis 1970, perte de 13 millions d'hectares de forêts et réduction de 10 % des débits des cours d'eau, entraînant des stress hydriques croissants dans le nord. Face à cette urgence, le gouvernement s'est engagé, par le biais de ses nouvelles Contributions déterminées au niveau national (CDN 3.0), à réduire de 33,07 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2035.

Un portefeuille de 315 projets pour une transition massive

Parallèlement, la Côte d'Ivoire a identifié un total de 315 projets représentant un potentiel d'investissement d'environ 17 milliards de dollars américains pour accompagner sa transition écologique. Le ministère de l'Environnement a procédé à une priorisation stratégique afin de concentrer, à court terme, ses efforts sur six projets structurants estimés à près de 1,2 milliard USD.

Ces projets à fort impact, prêts à être financés, couvrent les secteurs clés que sont l'agriculture, l'énergie, les déchets, les transports et l'aménagement durable.

La cérémonie de présentation a été présidée par Léon Kacou Adom, Ministre des Affaires étrangères.



Dr Éric-Michel Assamoi, lors de sa présentation

Gouvernance climatique/ engagements énergétiques

Le système de suivi transparent rassure les partenaires techniques et financiers

Pour crédibiliser ses engagements auprès des investisseurs, le gouvernement a mis en place un dispositif de Mesure, Notification et Vérification (MNV) conforme au cadre de transparence renforcé de l'ONU, produisant des indicateurs fiables et traçables essentiels pour attirer les capitaux internationaux.



Au pavillon de la Côte d'Ivoire, le DG Ehouman KALIFA entouré des participants enthousiastes d'avoir découvert les perspectives du secteur et l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur des énergies renouvelables.

La Côte d'Ivoire dispose d'une feuille de route complète en matière de transition énergétique. Laquelle conjugue ambition stratégique et crédibilité des données. Cette vision a été présentée lors d'un panel tenu le 18 novembre 2025 à Belém. Les échanges étaient placés sous le thème « Opportunités d'investissement dans le domaine de l'énergie en Côte d'Ivoire ».

A cette occasion, le Directeur Général de l'Énergie, Ehouman Kalifa, a rappelé l'ambition du gouvernement : ériger le pays en futur hub énergétique de l'Afrique de l'Ouest tout en assurant l'accès universel à l'électricité pour tous. Cette transformation, étalée sur la période 2023-2040, nécessite un financement massif estimé à 15,02 milliards de dollars américains.

Pour garantir la durabilité de ce modèle énergétique, la Côte d'Ivoire s'est fixée l'objectif ambitieux d'incorporer 46,3 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2035. Ce pivot repose sur trois domaines prioritaires : les projets d'énergie solaire, l'hydroélectricité et la biomasse. Par ailleurs, le pays recherche des investissements pour l'installation d'infrastructures gazières modernes, l'extension et la modernisation de son réseau de transport électrique, ainsi que le développement

des énergies émergentes comme les biocarburants industriels, l'hydrogène et la mobilité électrique.

Pour crédibiliser ces engagements auprès des investisseurs, le gouvernement a mis en place un dispositif de Mesure, Notification et Vérification (MNV), conforme au cadre de transparence renforcé des Nations Unies. Ce système a été présenté le 19 novembre par Dosso Moussa, Directeur des Énergies Renouvelables et de la Bioénergie.

L'innovation majeure de ce dispositif repose sur une infrastructure numérique sophistiquée. La plateforme MNV Énergie permet la collecte et la consolidation automatisées des données via des interconnexions avec les systèmes nationaux. Cet outil de gouvernance implique trente-deux institutions et cinquante-huit points focaux. Il orchestre ainsi une circulation fluide de l'information vers un référentiel centralisé.

Grâce à des protocoles de contrôle qualité inspirés des normes internationales, la Côte d'Ivoire est désormais en mesure de produire des indicateurs fiables et traçables. Cette capacité s'avère essentielle pour la production du premier Rapport Biennal sur la transparence énergétique, conformément aux obligations de la CCNUCC.

Économie verte

La Société ivoirienne de raffinage se réinvente en leader de la transition énergétique

Poursuivant une stratégie bifocale de réduction de son impact environnemental et de développement de nouvelles sources d'énergie, la SIR déploie des projets structurants – désulfuration du gazole, cogénération 50 MW, production de biocarburants – financés par un investissement de 10 milliards de dollars d'ici 2030.



Le Conseiller Technique Kouadio Georges (à droite) et le DG de la SIR (à gauche), entourés de participants convaincus par la vision de la raffinerie.

La Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) a présenté, le 19 novembre au Pavillon Côte d'Ivoire de la COP30, sa stratégie de transition énergétique. M. Tiotioho Soro, Directeur Général, a annoncé un plan d'investissement de plus de 10 milliards de dollars (soit 6 000 milliards de francs CFA). L'objectif est de transformer l'entreprise en leader régional de la transition énergétique. Cette ambition s'inscrit dans la vision gouvernementale de faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique continental.

La SIR poursuit une stratégie bifocale. D'une part, réduire l'impact environnemental de ses installations existantes. D'autre part, se positionner en acteur majeur des nouvelles sources d'énergie. Cette approche conduit à la mise en œuvre de projets structurants d'amélioration de la qualité des carburants et de réduction des émissions.

Le projet phare demeure la désulfuration du gazole (HDS). Un ensemble d'unités en cours de construction permettra de ramener la teneur en soufre à seulement 10 parties par million d'ici 2030. Cette démarche satisfait aux normes strictes imposées par la CEDEAO au titre de la Norme Afri 6.

Selon le conférencier, en matière d'efficacité énergétique, la SIR a concrétisé ses engagements dès 2022 par la mise en service d'une centrale modulaire électrique au gaz naturel de 20 MW. Ce dispositif réduit significativement l'empreinte carbone de l'entreprise en remplaçant le fuel lourd par une source moins polluante.

Cette dynamique se poursuivra avec l'installation d'une unité de cogénération produisant électricité et vapeur au gaz naturel, d'une capacité de 50 MW. Ce projet dont le démarrage est prévu en 2028 permettra de couvrir l'intégralité de ses besoins énergétiques et d'affirmer son autonomie énergétique.

Biocarburants et nouvelles chaînes de valeur

Par ailleurs, la SIR explore activement de nouvelles filières axées sur les énergies renouvelables et la mobilité durable. Un projet pilote de production de biocarburants à partir de déchets agricoles, notamment de graines d'hévéa, a été réalisé en consortium avec l'ANADER, Scania et TotalEnergies. Cette expérience probante ouvre la voie à une production industrielle en cours de structuration.

Pour compenser les émissions non neutralisées par ses installations, l'entreprise d'Etat a formalisé un programme de reforestation ambitieux : la plantation de 100 hectares annuellement durant dix ans, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et celui des Eaux et Forêts. Ce plan substantiel matérialise son engagement envers la séquestration carbone à long terme.

M. Tiotioho Soro a conclut en adressant un appel aux investisseurs : « Nous invitons ceux qui s'intéressent à la Côte d'Ivoire à nous rejoindre pour réaliser ce plan stratégique, qui permettra à notre pays d'être au rendez-vous de 2050. »

Le suivi de l'action climatique transformé en levier financier

Portée par une coordination étroite entre les ministères de l'Énergie, de l'Environnement, des Transports, du Commerce, de l'Économie et le soutien de la GIZ, le système MNV Énergie ivoirien établit qu'un pays africain peut concevoir et gérer une telle infrastructure de manière souveraine et alignée au Cadre de Transparence Renforcée.

En trois ans, la Côte d'Ivoire a édifié une infrastructure numérique souveraine de suivi énergétique destinée à soutenir l'accès aux financements climatiques. Le système de suivi, notification et vérification (MNV) Énergie devient progressivement un modèle régional.

Depuis 2015, le pays a franchi trois étapes majeures : l'Engagement National Déterminé initial (2015), sa révision en 2022, puis la CDN 3.0 (2025). Son niveau d'ambition climatique a augmenté, passant de 28 à 33 % de réduction des émissions, tandis que l'éventail des secteurs couverts s'élargissait. Entre 2022 et 2025, le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, avec l'appui de la GIZ et du ministère de l'Environnement, a développé le premier système sectoriel de suivi, notification et vérification conforme au Cadre de Transparence Renforcée.

Ce dispositif repose sur trois piliers qui se complètent. D'une part, des procédures et protocoles de qualité des données validés selon les standards ISO 14064 et IPCC 2006. D'autre part, une infrastructure numérique souveraine (<https://mnv.dge.energie.gouv.ci>) interconnectant producteurs, consommateurs et institutions, qui automatise la collecte des données énergétiques et génère des indicateurs dynamiques sur les émissions, la consommabilité et les économies d'énergie. Enfin, une gouvernance inclusive regroupant 32 institutions et plus de 58 points focaux provenant du secteur public, privé et académique.

Cette infrastructure a permis de chiffrer des résultats concrets. Le système a identifié 120 projets dans les sous-secteurs stratégiques : efficacité énergétique, production électrique, mobilité et biomasse. Parmi les 24 mesures prévues par la CDN 2.0, 13 sont d'ores et déjà opérationnelles. L'analyse des coûts marginaux d'abattement menée en 2024 établit que l'efficacité énergétique offre le levier le plus profitable, à 2,53 €/tCO₂e, tandis que la production d'électricité et le transport exigent des investissements structurants respectivement évalués à 84,56 €/t et 115,62 €/t.

Selon M. Moussa Dosso, Directeur des Énergies Renouvelables et de la Bioénergie, ce système métamorphose la donnée en outil stratégique de pilotage. Les indicateurs produits par le MNV Énergie alimentent désormais la planification énergétique nationale, la révision de la CDN 3.0 et les scénarios prospectifs du modèle LEAP. Les décisions politiques reposent désormais sur des données vérifiées et traçables, gages de crédibilité auprès des partenaires financiers internationaux.

Le dispositif établit qu'un pays africain peut concevoir et gérer une infrastructure numérique souveraine dédiée au suivi climatique. Cette réussite s'appuie sur un leadership institutionnel solide, incarné par la coordination étroite entre le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, le ministère de l'Environnement, le Ministère des Transports, le Ministère du Commerce et des Industries, le Ministère de l'Économie et des Finances, et la GIZ. Cette synergie a assuré la cohérence technique, la pérennité du dispositif et son alignement intégral avec le Cadre de Transparence Renforcée.

Le modèle ivoirien suscite déjà l'intérêt des pays voisins. L'expérience sectorielle nourrit la coopération Sud-Sud en matière de suivi climatique, facilite la préparation de dispositifs homologues dans les autres pays de la CEDEAO et encourage la mutualisation des infrastructures numériques et des protocoles du Cadre de Transparence Renforcée. Cette approche favorise une harmonisation régionale et une meilleure traçabilité des résultats climatiques en Afrique de l'Ouest.

En progression vers la CDN 3.0 et le Rapport Biennal de Transparence 2026, la Côte d'Ivoire démontre qu'une gouvernance fondée sur la donnée peut consolider la confiance des bailleurs, accélérer l'accès aux financements climatiques et ériger la planification énergétique en moteur d'ambition nationale. Cette infrastructure pérenne positionne le pays au cœur de la transparence climatique mondiale et ouvre la perspective de monétisation des résultats par le biais de l'Article 6 des Accords de Paris.

LES BRÈVES COP30

LE MINISTRE ASSAHORÉ ÉCHANGE AVEC L'ENVOYÉ SPÉCIAL CLIMAT DE TAÏWAN



Poignée de main entre le Ministre Assahoré Konan Jacques et l'envoyé spécial climat de Taïwan, M. Tze-Luen Alan Lin.

En marge de l'ouverture officielle de la COP30, le lundi 10 novembre 2025, le ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, M. Assahoré Konan Jacques, a reçu en audience M. Tze-Luen Alan Lin, envoyé spécial climat pour la COP30 de Taïwan.

Les échanges ont porté sur les opportunités d'investissement dans le marché carbone ivoirien et sur le portefeuille national de projets climatiques.



Le Ministre Assahoré échangeant avec la délégation taïwanaise.

Cette rencontre a permis d'explorer les pistes de coopération bilatérale susceptibles de renforcer les initiatives ivoiriennes de réduction des émissions et de promouvoir une croissance verte partagée.

LE GROUPE AMAZON ET LA CÔTE D'IVOIRE EXPLORENT LES INVESTISSEMENTS DANS LE MARCHÉ CARBONE



Le Ministre Assahoré Konan Jacques en audience avec la délégation d'Amazon

Le ministre Assahoré Konan Jacques a reçu M. Jamey Mulligan, chef de l'unité Science et Stratégie de neutralisation carbone du groupe Amazon, le lundi 10 novembre 2025.

Les discussions ont porté sur les investissements climatiques issus du Projet de Paiement Réduction d'Émissions autour du Parc National de Taï (PRE) ainsi

que sur les opportunités que représente le marché carbone ivoirien.

Les deux parties ont exprimé leur volonté commune de développer des partenariats d'impact favorisant l'innovation, la durabilité et la création d'emplois verts.

LE SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN S'UNIT AUTOUR D'UNE ACTION CLIMATIQUE CONCERTÉE



Le Ministre Assahoré, entouré des acteurs du secteur privé ivoirien présents à Belém

En marge des travaux de la COP30, le ministre Assahoré Konan Jacques a échangé avec les représentants du secteur privé ivoirien présents à Belém, le 10 novembre 2025.

Cette rencontre a consolidé la collaboration public-privé en matière d'action climatique et mobilisé les entreprises nationales autour des ambitions de la contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0).

Le ministre a salué l'engagement croissant du secteur privé dans la transition écologique, en rappelant que celui-ci constitue un levier essentiel de la résilience et de la croissance durable.

MOBILISATION DES RESSOURCES CLIMATIQUES : LE MINISTRE ASSAHORÉ RENCONTRE LA DIRECTRICE ADJOINTE DU FIRCA



Une délégation du FIRCA a rencontré le Ministre Assahoré

Le ministre de l'Environnement, M. Assahoré Konan Jacques, s'est entretenu avec Mme Traoré Assita, directrice exécutive adjointe du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), le lundi 10 novembre 2025.

Les discussions ont porté sur le renforcement de la mobilisation des financements internationaux, notamment par le Fonds vert pour le climat, auprès duquel le FIRCA dispose d'une accréditation. Cette rencontre visait à améliorer la captation des ressources climatiques et à soutenir des projets innovants en matière d'agriculture durable et d'adaptation.

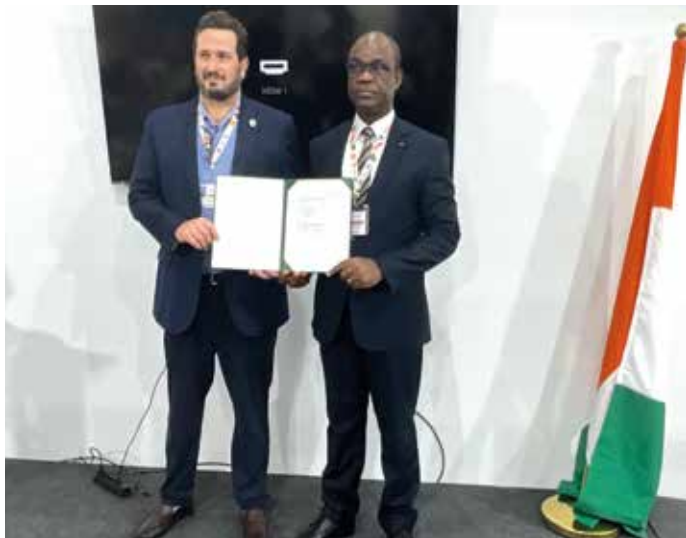


LA CÔTE D'IVOIRE, UN HUB ÉNERGÉTIQUE EN MARCHÉ

Marché carbone

Le Groupe Emergent achète deux millions de tonnes de crédits carbone ivoirien

La Signature officielle à Belém d'un accord entre le gouvernement ivoirien et le Groupe Emergent portant sur l'achat de deux millions de tonnes équivalent CO2 issus du Projet de réduction des émissions autour du Parc national de Taï, consacre la capacité ivoirienne à monétiser sa préservation forestière sur le marché international.



Achat des excédents de crédits carbone : Le Directeur de Cabinet Parfait KOUADIO et les partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, le Groupe Emergent) ont pris part à la cérémonie d'annonce de l'accord.

Le mercredi 13 novembre 2025, à Belém, le gouvernement ivoirien et Emergent ont annoncé officiellement la signature d'un accord portant sur l'achat d'environ deux millions de tonnes d'équivalent CO2. Ces crédits représentent les excédents générés par le Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï (PRE).

Cet accord consacre la capacité de la Côte d'Ivoire à convertir ses résultats en matière de préservation forestière et d'économie verte en crédits carbone commercialisables.

M. Parfait Kouadio, directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, a salué l'engagement d'Emergent. Il a souligné que « cet accord illustre la crédibilité de la Côte d'Ivoire sur le marché international du carbone et ouvre la voie à de nouvelles opportunités d'investissement durable ».

M. Eron Bloomgarden, fondateur et PDG du Groupe Emergent, a félicité la Côte d'Ivoire pour ses avancées remarquables dans la gestion de ses ressources forestières. Il a affirmé que « ce partenariat contribuera

à renforcer les efforts mondiaux de réduction des émissions et à soutenir les communautés locales ».

Inscrit dans la dynamique des CDN 3.0, cette convention privilégie la mobilisation de financements verts et la valorisation des mécanismes de marché carbone pour atteindre les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2035.

Avant cette cérémonie, deux panels ont été animés : « Expérience du marché carbone en Côte d'Ivoire » par l'équipe du projet PRE, et « Approche durable pour concilier la conservation des parcs nationaux ivoiriens et le développement rural : Cas du Projet Agroforesterie Comoé (PAC) » par M. Akossi Oreste, sous-directeur à la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique.

« cet accord illustre la crédibilité de la Côte d'Ivoire sur le marché international du carbone et ouvre la voie à de nouvelles opportunités d'investissement durable ».

Le projet de transformation des déchets organiques en énergie renouvelable et amendement agricole se renforce

Transformant les déchets en biogaz et compost, un projet pilote de biométhanisation implanté à Abidjan démontre la viabilité d'une technologie bas-carbone valorisant les déchets organiques de deux manières complémentaires : production d'énergie renouvelable et enrichissement des sols agricoles.



Le Conseiller Technique KOUADIO Georges (micro à la main) saluant l'initiative «Biométhanisation» portée par M. Guy Patrick Dadié

La transformation des déchets en biogaz et en compost pour amender les sols est désormais réalité en Côte d'Ivoire. Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique en a fait la démonstration lors d'une présentation effectuée à Belém le 19 novembre 2025. Devant l'assistance, le Coordonnateur du projet, Guy Patrick Dadié, a détaillé les enjeux et les résultats de ce projet pilote de biométhanisation.

Selon lui, l'objectif principal réside dans la promotion des technologies bas-carbone comme alternative crédible pour réduire les émissions de méthane, gaz à effet de serre puissant issu de la décomposition des déchets organiques.

Grâce à un financement conjoint du Gouvernement canadien et de la Global Methane Initiative, un biodigester d'une capacité de cent mètres cubes a été implanté sur le site de la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC), un des plus

grand abattoir porcin du pays, situé à Abidjan. Le choix de ce site n'est pas anodin : producteur d'une quantité importante de déchets organiques, il offrait les conditions idéales pour tester les principes de l'économie circulaire à l'échelle réelle. Comme l'a souligné le Coordonnateur, « ce site est devenu un laboratoire test de l'économie circulaire ».

Du déchet à la ressource double

Grâce à ce processus d'ingénierie innovant, les déchets organiques sont désormais valorisés de deux manières complémentaires. En premier lieu, leur transformation génère du biogaz, une source d'énergie renouvelable mobilisable localement pour répondre aux besoins énergétiques du site. En second lieu, le procédé produit un compost de haute qualité, qui enrichit les sols agricoles en tant qu'amendement organique de valeur.

Au-delà de ces retombées économiques directes, le projet a permis de développer des outils de transparence conformes aux standards internationaux. Cet ensemble de dispositifs de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) quantifie précisément et vérifie les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, renforçant ainsi la crédibilité des engagements climatiques ivoiriens. Selon le Coordonnateur : « Cette technologie bas-carbone nous permet de transformer une nuisance en une double ressource : de l'énergie propre et un amendement agricole de qualité, tout en mesurant avec précision notre impact climatique. »

« La Côte d'Ivoire possède les ressources humaines et les scientifiques nécessaires pour mener des études et des projets d'envergure. La présentation sur la biométhanisation des déchets que nous venons de suivre en est une illustration édifiante »

Le succès tangible de cette phase pilote s'avère important pour la confiance que les bailleurs internationaux de fonds climat accordent à la Côte d'Ivoire. C'est dans cette optique que deux nouveaux programmes d'ampleur ont été envisagés pour étendre le modèle de valorisation à l'ensemble du pays. Il s'agit du Programme National de Développement des Biodigesteurs et du Programme de Recyclage Organique, tous deux destinés à réduire les émissions à la source tout en étant génératrice d'emplois et de revenus alternatifs.

S'exprimant sur le potentiel de l'initiative, le Professeur Georges Kouadio, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, s'est réjoui de l'expertise locale mobilisée. « La Côte d'Ivoire possède les ressources humaines et les scientifiques nécessaires pour mener des études et des projets d'envergure. La présentation sur la biométhanisation des déchets que nous venons de suivre en est une illustration édifiante », a-t-il affirmé. Il a en outre invité les collectivités territoriales à s'impliquer directement dans le financement de biodigesteurs au sein de leurs localités respectives, transformant ainsi chaque région en acteur de cette transition.



Transition écologique

Comment le gouvernement concilie développement économique et durabilité climatique

Érigé en espace de dialogue à la COP30, le Pavillon Côte d'Ivoire a permis au gouvernement de valoriser une stratégie intégrée conciliant croissance économique, durabilité environnementale et justice climatique, incarnée par des projets phares couvrant énergie renouvelable, reforestation et gestion des déchets.

En marge de la 30e Conférence des Parties (COP30), la Côte d'Ivoire a déployé une stratégie de communication ambitieuse au sein de son Pavillon. Cet espace était dédié à la valorisation des efforts nationaux visant à concilier développement économique, durabilité environnementale et justice climatique.

Du début de la conférence jusqu'à sa clôture, le Pavillon Côte d'Ivoire a accueilli des panels thématiques, des expositions et des échanges interactifs. Ministères, partenaires techniques et financiers, organisations non gouvernementales et entreprises se sont succédés pour y présenter les initiatives structurantes du pays dans les domaines de l'énergie propre, de la reforestation, de la gestion durable des déchets et de la résilience communautaire.

« Le Pavillon Côte d'Ivoire symbolise notre engagement collectif pour une action climatique ambitieuse et inclusive. C'est un lieu où s'expriment nos solutions, nos défis et surtout notre volonté d'agir », a déclaré M. Assahoré Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, lors du lancement des activités.

Les visiteurs du Pavillon y ont découvert également des projets phares du pays : la lutte contre la déforestation, l'adaptation des zones rurales aux changements climatiques et la promotion du cacao durable, tous soutenus par un réseau de partenaires techniques mobilisés autour de ces enjeux.



Le Pavillon Côte d'Ivoire, lieu de rencontre privilégié des acteurs du climat.

773 millions de dollars mobilisés en neuf mois grâce à sa stratégie climatique intégrée

Associant le Ministère de l'Environnement et celui des Finances dans une architecture institutionnelle renouvelée fondée sur la transparence et la traçabilité, l'Etat a attiré 433 millions d'euros en prêt durable (septembre 2025) et 340 millions de dollars en obligation samouraï (juillet 2025).

La Côte d'Ivoire affiche des résultats remarquables en matière de mobilisation des ressources climatiques. Ces succès reposent sur une architecture institutionnelle renouvelée. Laquelle associe le Ministère de l'Environnement, chargé de concevoir les cadres stratégiques et de définir les priorités climatiques nationales, et le Ministère des Finances et du Budget, garant de l'alignement des innovations financières aux ambitions écologiques du pays.

Lors d'un panel tenu le 15 novembre à Belém, Mme Ahou Sosthène Kouadio, Conseillère Technique du Ministre des Finances et du Budget, a présenté les instruments innovants et les capacités croissantes du pays pour attirer des capitaux verts à l'échelle internationale. Plusieurs réformes majeures ont crédibilisé la Côte d'Ivoire auprès de ses partenaires internationaux et intégré la dimension climatique dans les politiques économiques nationales.

La finalisation de la taxonomie nationale des investissements climatiques constitue le pivot de cette stratégie. Ce document oriente les financements publics et privés vers des projets compatibles avec la transition écologique ivoirienne. Disponible depuis octobre 2024 et assortie d'un décret harmonisant les investissements, cette taxonomie rassure les bailleurs de fonds.

Un second pilier du dispositif repose sur la plateforme de finance verte et le système MRV (suivi, vérification, reporting), mis en place par décret du 31 octobre 2024. Cet outil consolide la transparence des opérations et facilite l'accès aux guichets internationaux de financement climatique. L'intégration dans le budget de l'État des ressources provenant du Fonds Vert pour le Climat, du Fonds pour l'Environnement Mondial et du Fonds d'Adaptation, complétée par la fiscalité environnementale, parachève cette architecture.

Entièrement exécutée au 31 octobre 2024, cette intégration garantit la traçabilité et l'allocation optimale des ressources.

Un écosystème qui livre des résultats concrets

Ces réformes ont transformé la Côte d'Ivoire en acteur de référence de la finance climatique africaine. Le pays s'est distingué en septembre 2025 en obtenant le premier Sustainability-Linked Loan (SLL) du continent, d'un montant de 433 millions d'euros (284 milliards de francs CFA).

En juillet 2025, la Côte d'Ivoire a franchi une nouvelle étape en devenant le premier pays d'Afrique subsaharienne à émettre une obligation samouraï de 50 milliards de yens, soit environ 340 millions de dollars. Garantie à 100 % par la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC), cette obligation satisfait aux normes nationales d'investissement durable et intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



La délégation ivoirienne a suivi avec attention, la présentation du Ministère des Finances et du Budget sur les mécanismes nationaux de mobilisation des fonds verts



ACTIONS SECTORIELLES ET INNOVATIONS

Partenariats stratégiques : le FIRCA mobilise 90 millions de dollars pour la transition agricole ivoirienne

À travers des partenariats noués avec des institutions majeures – ANADER, PNUD, CGIAR – le FIRCA a structuré un modèle d'accompagnement permettant d'accélérer la mobilisation de financements climatiques destinés à l'agriculture, aux infrastructures et à la résilience des communautés rurales ivoiriennes.



Mme Traoré Assita, Directrice exécutive adjointe du FIRCA, saluée après sa présentation

Le financement de l'action climatique constitue un élément clé pour la mise en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est dans cette optique que le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole) a présenté, le 13 novembre 2025, son modèle d'accompagnement des acteurs nationaux et internationaux dans la mobilisation de la finance climatique.

Selon Mme Traoré Assita, Directrice exécutive adjointe du FIRCA, l'organisation dispose de mécanismes destinés à renforcer les capacités institutionnelles, à structurer des projets bancables et à faciliter l'accès aux financements internationaux. Des partenariats stratégiques ont été noués avec des institutions majeures – l'ANADER, le PNUD et le CGIAR – permettant au FIRCA de mobiliser plus de 90 millions de dollars à ce jour.



La délégation ivoirienne soutient les initiatives du FIRCA

Au-delà du FIRCA, accrédité auprès du Fonds Vert pour le Climat et du Fonds d'Adaptation, la Banque Nationale d'Investissement (BNI) s'ajoute désormais aux institutions ivoiriennes dotées de cette accréditation. Cette dynamique élargit l'accès direct aux fonds internationaux pour les porteurs de projets structurants dans l'agriculture, les infrastructures et la résilience communautaire.

Le FIRCA dispose de mécanismes destinés à renforcer les capacités institutionnelles, à structurer des projets bancables et à faciliter l'accès aux financements internationaux.

Climat et gestion des déchets

L'Anaged en première ligne pour transformer les déchets en outil climatique

À Belém, la Côte d'Ivoire a présenté une stratégie ambitieuse de gestion des déchets. Mais transformer les décharges en leviers climatiques suppose de relever des défis considérables : financement, coordination régionale et capacité opérationnelle sur le terrain.



Au pavillon de la Côte d'Ivoire, la délégation ivoirienne s'est mobilisée pour soutenir l'ANAGED

À Belém, la Côte d'Ivoire a présenté une stratégie ambitieuse de gestion des déchets. Mais transformer les décharges en leviers climatiques suppose de relever des défis considérables : financement, coordination régionale et capacité opérationnelle sur le terrain.

Depuis la création de l'Anaged en octobre 2017 par décret présidentiel, le système national de gestion des déchets connaît une transformation annoncée. Représentée par M. Oumar Barro, chef de service en charge de la coordination des activités de salubrité, l'Agence nationale de gestion des déchets a animé une conférence à la COP30 de Belém sur le thème : « La gestion durable des déchets au service de la lutte contre le changement climatique ». C'était le jeudi 13 novembre.

L'institution s'affiche comme plus qu'une simple administration. Établissement public national à caractère industriel et commercial, elle incarne la volonté gouvernementale de transformer radicalement la gestion des déchets ivoiriens. Placée sous la tutelle technique du ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, ainsi que sous la tutelle financière du ministère du Budget, elle opère sur l'ensemble du territoire à travers onze délégations régionales et départementales, de Dabou à Bondoukou.

L'Anaged a progressé au-delà des décharges sauvages en mettant en place des décharges contrôlées et des centres de valorisation et d'enfouissement techniques conformes aux standards internationaux.

À Belém, l'Agence y a exposé sa contribution au combat climatique, affirmant concourir « de manière directe et indirecte » à travers « plusieurs axes stratégiques ». Mais comment les concrétiser ?

Le premier axe repose sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Selon la présentation, l'Anaged procède à la « mise en place de centres de valorisation et d'enfouissement techniques (Cvet) et de décharges contrôlées, permettant de capter et de traiter le biogaz issu des déchets organiques ». La structure étatique s'attelle également à « l'élimination progressive des décharges sauvages », qualifiées comme les « principales sources d'émission de méthane ».

Le deuxième pilier s'articule autour de la valorisation

énergétique et économique des déchets. L'Agence procède au « développement de projets de valorisation énergétique (biogaz, compostage, production de combustibles dérivés des déchets) ». Cette approche vise à conjuguer impératif environnemental et opportunités économiques. Par ailleurs, l'Agence promeut « le tri à la source et du recyclage pour réduire la quantité de déchets enfouis ».

Le troisième axe structure l'action de l'Agence autour de l'économie circulaire. Elle apporte son « soutien à la création de filières de recyclage formel intégrant les récupérateurs informels, afin de favoriser l'économie circulaire et la création d'emplois verts », souligne Oumar Barro. Cette stratégie inscrit la gestion des déchets dans une logique inclusive. Laquelle conjugue impératifs climatiques et développement social.

Son champ d'action revêt une ampleur considérable. L'Anaged octroie les marchés publics relatifs à la collecte et au transport des déchets ménagers, supervise les opérateurs privés chargés de la propreté urbaine et conçoit les programmes de salubrité des villes et communes. Elle a progressé au-delà des décharges sauvages en mettant en place des décharges contrôlées et des centres de valorisation et d'enfouissement techniques conformes aux standards internationaux.

Toujours selon Oumar Barro, « la présence de l'Anaged à la COP30 traduit la détermination de la Côte d'Ivoire à faire de la gestion des déchets un levier majeur de la lutte contre le changement climatique ». Il conclut son exposé en soulignant qu'« à travers des actions concrètes, structurantes et inclusives, l'Agence œuvre pour un environnement plus propre, plus sûr et plus durable au service du bien-être des populations ivoiriennes ».

Cacao et adaptation climatique

Le Conseil du Café-Cacao trace la voie vers une cacaoculture résiliente et bas-carbone

Agroforesterie, mécanisme d'adaptation bancable, marchés carbone : des innovations qui ouvrent des revenus additionnels aux producteurs, selon les experts.

Face aux impacts croissants du changement climatique, la filière cacaoyère ivoirienne doit se réinventer. Au Pavillon Afrique de la COP30 à Belém, le Conseil du Café-Cacao a animé, le 18 novembre 2025, un panel intitulé « Vers une cacaoculture résiliente et bas-carbone : innovations de la recherche agronomique et de la finance climatique ».

Modéré par Jean-Paul Aka du PNUD, ce panel a permis d'explorer les solutions visant à construire une cacaoculture résiliente et bas-carbone, s'appuyant sur l'innovation et la finance climatique.

Plusieurs menaces pèsent sur le verger cacaoyer, a souligné d'emblée le Dr Tahï Mathias, directeur chargé de la Recherche et de la Lutte contre le Changement climatique au Conseil du Café-Cacao. Il a cité les deux principaux fléaux : le champignon pathogène *Phytophthora megakarya* et le virus du swollen shoot, qui entraînent des pertes financières considérables pour les planteurs et l'économie nationale.

« Pour la pérennité de la filière, la recherche se doit d'apporter une réponse adéquate », a insisté le chercheur, avant de présenter des solutions innovantes : l'agroforesterie, l'introduction du biochar, l'exploitation des mycorhizes et la fertilisation raisonnée.

Ces solutions exigent des ressources importantes pour leur développement et leur mise à l'échelle. Pour répondre à ce défi de financement, le Dr Amani Kouassi du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) a présenté le Mécanisme des bénéfices d'adaptation (ABM), récemment approuvé par les experts. Ce dispositif permet de quantifier, certifier et financer les bénéfices d'adaptation générés notamment par l'agroforesterie cacaoyère.

« Grâce à l'ABM, les producteurs pourraient être rémunérés pour des pratiques qui renforcent leur résilience face à la sécheresse, aux maladies et au stress climatique. L'adaptation devient enfin bancable »

« Grâce à l'ABM, les producteurs pourraient être rémunérés pour des pratiques qui renforcent leur résilience face à la sécheresse, aux maladies et au stress climatique. L'adaptation devient enfin bancable », a affirmé le chercheur.



Pavillon Afrique / Stratégie d'adaptation de la cacaoculture : SEM. Diamoutene Alassane Zie, Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Brésil aux côtés du Conseil Café-cacao



Le Dr Beria Leimona, également du CIFOR, a élargi cette perspective en évoquant les marchés carbone, les paiements basés sur la performance et les mécanismes incitatifs valorisant les services écosystémiques du cacao. Ces approches ouvrent des perspectives de revenus additionnels pour les producteurs, a-t-il précisé.

Des financements disponibles, mais des conditions exigeantes

Moubarak Moukaila de la BOAD a souligné que d'importantes ressources financières existent sur le marché, prêtes à être mobilisées par des projets solides. La BOAD propose des mécanismes adaptés au secteur agricole, accessibles aux acteurs publics comme privés, avec une co-construction pour garantir leur bancabilité. Cependant, il a pointé un obstacle majeur : le manque de données fiables, qui empêche de démontrer la durabilité des projets. « Les États doivent aider à corriger cette faiblesse », a-t-il précisé.

Représentant le FIRCA à ce panel, Kouadio Fidèle a rappelé le rôle de cette institution, accréditée auprès du Fonds Vert Climat et du Fonds d'Adaptation, dans l'accompagnement des organisations de producteurs et des institutions publiques pour l'accès aux financements climatiques.

Les échanges ont également porté sur les fonds de préparation, le choix des espèces en agroforesterie, le stockage du carbone par les cultures et la coopération entre structures accréditées.

Son Excellence Diamoutène Alassane Zié, ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Brésil, a recommandé un renforcement de la coopération agricole entre les pays, afin de partager les innovations et les bonnes pratiques pour une cacaoculture durable.

Un nouveau bassin d'emplois pour les jeunes

Le gouvernement s'inscrit dans l'Initiative de Bakou en plaçant la jeunesse au cœur de la résilience climatique, avec un objectif de 100 000 insertions d'ici 2035.



Le Pavillon Côte d'Ivoire a servi de cadre à Timothée Pale, chef de projet promotion des emplois verts et bleus, au Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, pour présenter le 13 novembre un plan ambitieux : insérer 100 000 jeunes dans les économies verte et bleue d'ici 2035.

Cette stratégie s'inscrit dans l'Initiative de Bakou (COP29), qui place le développement humain au cœur de la résilience climatique. Le gouvernement ivoirien s'en fait un interprète direct. Il a positionné la jeunesse comme acteur central de l'économie durable. Concrètement, sa stratégie conjugue formation, financement et entrepreneuriat sur neuf agropôles couvrant les 31 régions du pays.

Cette urgence n'est pas abstraite. Selon les données nationales, 27,3 % des Ivoiriens âgés de 16 à 35 ans connaissent une combinaison de chômage et de sous-emploi chronique, contre 21,3 % au niveau national. Plus préoccupant encore, 69,5 % des jeunes occupent des emplois vulnérables et 16,1 % des emplois précaires. Le Bureau international du Travail estime pour sa part que 24 millions d'emplois verts émergeront mondialement d'ici 2030 : agriculture biologique (7,5 millions), énergies renouvelables (2,5 millions), rénovation énergétique (5,5 millions). En parallèle, 51 millions d'emplois bleus naîtront jusqu'en 2050, notamment dans le tourisme côtier (40 %) et la pêche-aquaculture (30 %).

Le gouvernement opérationnalise cette stratégie selon dix-sept dispositifs : aide à l'embauche, stages de qualification, financement des activités génératrices de revenus, création de micros et petites entreprises, accompagnement de startups innovantes.

Le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV 2023-2025), doté de 1 118 milliards de FCFA, vise l'insertion de 42 673 jeunes dans les filières vertes par la modernisation agricole. Au 30 juin 2025, le bilan affichait 35 681 insérés, soit 83 % de l'objectif fixé, tandis que 1 564 696 jeunes avaient été globalement impactés en 2024, selon M. Palé.

Le projet Enable Youth, financé par la Banque africaine de développement et lancé en 2025, approfondit cette dynamique. Cette initiative cible 6 750 entreprises agribusiness (nouvelles ou existantes) et créera 18 450 emplois directs et 74 502 emplois indirects. Elle intègre notamment une université d'incubation à Daloa spécialisée en agroécologie et agroforesterie innovante.

Le modèle ivoirien repose sur trois piliers interdépendants. Le premier concerne la formation professionnelle calibrée, destinée aux jeunes âgés de 21 à 40 ans, justifiant au minimum un Bac+2 et disposant de peu ou pas d'expérience en agribusiness. Le second pilier mobilise un financement innovant pour les startups transformant les produits agricoles : transformation de champignons, poudre de gombo, farine infantile à base de riz, farine pâtissière de manioc. Le troisième repose enfin sur la mobilisation de partenaires (PNUD, BAD, secteur privé) via des protocoles d'accord ad hoc.

La Côte d'Ivoire a d'ailleurs intégré ces engagements dans sa Contribution Déterminée au niveau National révisée (CDN 3.0) : insertion de 100 000 jeunes aux métiers verts, bleus et énergies renouvelables ; formation de 200 000 jeunes en gestion durable des ressources ; plantation de 40 millions de plants forestiers avec 60 % de participation féminine et juvénile. Si cette architecture tient ses promesses, elle redéfinira le rôle des pays côtiers africains dans la transition écologique mondiale.

Économie verte et bleue

Transformer les côtes en atouts économiques

Exposées à l'érosion, à la pollution et à la pression halieutique, les communautés côtières ivoiriennes bénéficieront d'un programme national de 378 millions de dollars combinant protection écologique et création de revenus durables



Pavillon de la Côte d'Ivoire, : plusieurs participants heureux de découvrir la stratégie nationale sur l'économie bleue

M. Yao N'da Firmin, Directeur de l'Économie Bleue et de l'Environnement Côtier, a présenté le « Programme Côte d'Ivoire Bleue », le 17 novembre 2025. Ce plan national vise à protéger les écosystèmes marins et côtiers tout en valorisant leur potentiel économique. L'annonce a suscité un vif intérêt parmi les partenaires techniques et financiers, qui ont salué l'ambition et la solidité de la vision portée par le pays.

Dotée d'un littoral de 566 kilomètres et d'une zone maritime s'étendant sur plus de 23 000 km², la Côte d'Ivoire fait face à une série de menaces critiques pour la sous-région : la disparition de 62 % de ses mangroves, l'érosion qui touche 60 % du littoral, la pollution aiguë des zones côtières et de la lagune Ébrié, ainsi que la pression croissante sur les ressources halieutiques.

Dans ce contexte où les communautés côtières comptent parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, le gouvernement a choisi de répondre par un programme structuré, multisectoriel et fondé sur un leadership national affirmé.

« Doté d'un budget global de 378 millions de dollars, le programme vise à protéger et restaurer les écosystèmes tout en bâtissant une économie bleue génératrice de revenus durables. Il s'inscrit pleinement dans les priorités nationales et les engagements internationaux, notamment les Objectifs de développement durable et le Plan d'action de Nice pour la protection des océans », a déclaré M. Yao.

La présentation a exposé une série d'objectifs concrets, mesurables et alignés sur les contributions déterminées au niveau national (CDN 3.0) du pays.

À l'horizon 2035, le gouvernement ambitionne de couvrir 85 % de la zone côtière par des actions intégrées d'économie bleue, de protéger 30 % des zones marines sensibles au moyen d'un réseau renforcé d'aires marines protégées, et de mettre en œuvre 60 % des plans de gestion des zones humides classées Ramsar. Cette vision comprend également une réduction de 40 % de la pression sur les stocks de poissons sauvages grâce à l'aquaculture durable, ainsi qu'une diversification des sources de revenus pour les populations côtières, dont au moins un quart devra provenir des activités de l'économie bleue.

Les retombées attendues sont considérables. Le programme permettra de restaurer des milliers d'hectares d'écosystèmes, de former plus d'un millier d'acteurs communautaires, de créer au moins 3 000 emplois directs et indirects, de renforcer la sécurité alimentaire et de stimuler un véritable marché du carbone bleu. Ce marché générerait des revenus potentiels estimés à plus de 33 millions de dollars annuels grâce aux crédits carbone certifiés.

COP30/ Face à l'urgence climatique:

le gouvernement opte pour des infrastructures résilientes

Un diagnostic inattendu émerge de la COP30 : les financements verts pour les infrastructures résilientes ne manquent pas. Le véritable goulot d'étranglement, c'est la capacité des pays africains à préparer des projets suffisamment matures pour les absorber. La Côte d'Ivoire veut changer la donne.



L'expertise du BNETD a mobilisé plusieurs partenaires acteurs locaux

La Côte d'Ivoire a exposé au pavillon ivoirien de la COP30, son engagement en faveur d'infrastructures résilientes et bas carbone, face à une menace qui pèse lourdement sur le continent. Selon les données présentées lors d'un panel de haut niveau, entre 10 et 20 % du PIB des pays africains sont directement menacés par le changement climatique, tandis que 70 % des infrastructures nécessaires d'ici 2040 restent encore à construire. Une opportunité historique, mais aussi une course contre la montre.

Le panel « Financer la résilience : accélérer le développement d'infrastructures durables au cœur de la transition en Afrique » a réuni plusieurs institutions de financement international et partenaires techniques pour débattre des solutions. Les enjeux dépassent largement la question financière. Comme l'a souligné Kinapara Coulibaly, Directeur Général du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD), les bénéfices économiques d'une telle transition sont tangibles : « 1\$ investi dans le développement

d'infrastructures résilientes permet d'économiser 7 à 12\$ sur le moyen et le long terme. Investir dans l'infrastructure résiliente, c'est donc investir dans de la croissance à moyen et long terme. »

Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Assahoré Konan Jacques, dont le discours d'ouverture a été prononcé par son directeur de cabinet, M. Kouadio Parfait, a détaillé l'ambition ivoirienne.

Via sa troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), la Côte d'Ivoire s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,07 % à l'horizon 2035. « Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment charnière », a déclaré le ministre par la voix de son représentant. L'Afrique de l'Ouest fait face à des défis concrets : « érosion côtière, inondations récurrentes, sécheresses et pression accrue sur nos infrastructures et nos économies ».

La Côte d'Ivoire a d'ores et déjà engagé plusieurs initiatives structurantes dans la résilience côtière, la gestion durable des déchets, la restauration des forêts et la promotion des villes durables.

Et elle ne compte pas s'arrêter là, d'autant plus que comme le disent les experts, le financement existe, mais la préparation des projets fait défaut. A ce propos les panelistes, représentants des institutions de financement internationales et des partenaires techniques ont livré un diagnostic partagé : le problème n'est pas l'absence d'argent, mais la capacité des pays à présenter des projets « à maturité » et « bancables ».

Selon le diagnostic présenté lors du panel, les bailleurs font face à un paradoxe : il existe davantage de financements disponibles que de projets suffisamment préparés pour les absorber. Cette situation s'aggrave pour les pays ayant le plus besoin de ces ressources, qui peinent à accéder aux fonds destinés aux infrastructures vertes. Les critères strictes de « financement vert » compliquent encore la tâche des nations africaines.

Des solutions identifiées pour la mobilisation
Face à ces obstacles, plusieurs leviers ont été identifiés lors du panel. Il a été proposé entre autres, une approche en quatre points : le renforcement des capacités des pays, la simplification des procédures d'octroi des moyens au niveau des bailleurs, une approche intégrée prenant en compte toutes les dimensions environnementales (biodiversité, infrastructure durable, etc.), et la préparation des projets pour les rendre bancables.

Les chiffres justifient cette urgence : 12,7 milliards de dollars d'infrastructure sont détruits chaque année en Afrique, une explosion des besoins qui ne cessera que si des infrastructures résilientes sont construites pour les absorber.

Le PNUD a insisté sur la mobilisation de l'expertise locale existante et sur trois leviers : intégrer les risques climatiques dès la planification, faire de la résilience un critère de performance économique, et monter en compétences par une approche « apprendre en le faisant ». L'agence dispose d'un « financial hub » pour connecter les bailleurs aux projets, tandis que d'autres instruments comme les obligations vertes restent à activer.



L'Afrique de l'Ouest fait face à des défis concrets : « érosion côtière, inondations récurrentes, sécheresses et pression accrue sur nos infrastructures et nos économies ». La Côte d'Ivoire a d'ores et déjà engagé plusieurs initiatives structurantes dans la résilience côtière, la gestion durable des déchets, la restauration des forêts et la promotion des villes durables.

À l'instar du ministre, Kinapara COULIBALY a insisté sur le rôle du BNETD, qui « fidèle à sa mission d'accompagnement d'innovation et de développement de notre pays, se tient à côté de cette vision » de durabilité portée par les autorités ivoiriennes. L'institution technique joue un rôle central en intégrant les critères de résilience et de durabilité dans la planification et la conception des infrastructures du pays.

La Côte d'Ivoire table ainsi sur une alliance entre volonté politique, expertise technique et financement international pour franchir un cap décisif : transformer ses ambitions climatiques en réalisations concrètes avant 2040.

Restauration du couvert forestier

Le PRDF-CI lance un programme de 170 hectares à reboiser d'ici 2029

Présenté au pavillon ivoirien de la COP30 le 12 novembre au Brésil, le Programme de restauration durable des forêts de Côte d'Ivoire (Prdf-CI) constitue l'engagement majeur du gouvernement dans la lutte contre la dégradation des espaces forestiers.



M. Jean-Yves Kpalou, présentant l'initiative PRDF-CI au pavillon de la Côte d'Ivoire



Le Prdf-CI marque un tournant dans la stratégie climatique ivoirienne. Avec un budget total de 165 millions d'euros—150 millions d'euros de prêt de la Banque européenne d'investissement acquis lors de la COP29 à Bakou en novembre 2024, complétés par 15 millions d'euros de contrepartie de l'État—ce programme s'étendra jusqu'en 2029. L'objectif cible 170 000 hectares de reboisement et réhabilitation : 160 000 hectares en forêts classées et 10 000 hectares en domaine rural.

Dix-neuf forêts classées, toutes situées dans le Centre et le Nord du pays, bénéficieront de ces travaux. Parmi elles, la forêt classée de l'Anguédédou, qui sera clôturée à partir du deuxième semestre 2026, incarne cette nouvelle approche. « Cette forêt subit une pression anthropique considérable. Or, peu de personnes le savent : elle abrite une part importante de la nappe phréatique qui alimente Yopougon en eau », explique Jean-Yves Kpalou, coordonnateur du Prdf-CI et conseiller technique du ministre des Eaux et Forêts. Après redéfinition de ses limites par le gouvernement, cette forêt s'étend désormais sur 6 500 hectares.

La clôture de l'Anguédédou, qui s'étendra sur 60 kilomètres, ne constitue que le premier jalon d'une stratégie plus ambitieuse. Le gouvernement entend transformer ce territoire en site écotouristique et animalier, à l'instar du Parc national du Banco, en

partenariat avec le secteur privé. Le projet prévoit un reboisement intensif et l'intégration d'espèces fauniques menacées. « Car il ne suffit pas de clôturer si l'on n'engage aucune action à l'intérieur », souligne Jean-Yves Kpalou.

Un programme inclusif créateur d'emplois et de revenus

Le Prdf-CI privilégie une approche inclusive impliquant directement les communautés locales. Le programme générera au moins 10 000 emplois temporaires et permanents destinés aux jeunes et aux femmes dans les travaux de reboisement et d'entretien forestier. Cette création d'emploi s'accompagnera d'une augmentation des revenus des populations concernées.

Au-delà de la dimension sociale, le programme contribuera significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La restauration de 170 000 hectares permettra une réduction de 2,5 millions de tonnes équivalents de CO₂, renforçant ainsi l'engagement climatique de la Côte d'Ivoire à l'échelle internationale.

Vivement salué par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique et par les bailleurs de fonds du pays, le Prdf-CI s'inscrit dans une mise en œuvre déterminée de la politique climatique ivoirienne, où le secteur forestier occupe une place stratégique.



DES ENGAGEMENTS FORTS, UNE PARTICIPATION REMARQUABLE

COP30 DE BÉLEM : QUE RETENIR ?



Dix ans après l'Accord de Paris, la COP30 s'est tenue à Belém, dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la fragilisation du multilatéralisme. Présentée comme la conférence de la vérité, les analyses techniques disponibles, notamment celles issues de centres de référence comme le CITEPA, ont confirmé une tendance préoccupante : malgré une mobilisation diplomatique affirmée, l'ambition collective demeure insuffisante pour contenir le réchauffement à 1,5 °C.

Malgré les nouvelles Contributions Déterminées au niveau National présentées à Belém et la progression observée sur les engagements, le risque d'une trajectoire de réchauffement comprise entre 2,3 et 2,5 °C à l'horizon 2100 persiste. Ce constat a ravivé les débats sur le déficit d'ambition et sur la responsabilité collective des États. Si plusieurs pays ont plaidé pour une reconnaissance politique claire de cet écart, d'autres ont rappelé le caractère volontaire des CDN, limitant la portée des compromis finaux.

Sur le plan du financement climatique, la COP30 a néanmoins enregistré une avancée significative en faveur de l'adaptation. Longtemps marginalisée, cette dimension a été remise au centre des priorités, avec un engagement visant à tripler les financements publics dédiés à l'adaptation d'ici 2035. Cette décision répond aux attentes des pays les plus vulnérables, confrontés à des impacts climatiques déjà visibles.

La conférence a également acté une reconnaissance politique de la transition juste, à travers l'annonce d'un mécanisme destiné à accompagner les transformations économiques et sociales induites par la lutte contre le changement climatique. Les prochaines échéances clarifieront ce point.

Au final, la COP30 a permis de consolider certains acquis et de renforcer les positions sur l'insuffisance des efforts actuels. Mais elle a rappelé surtout que la crédibilité de l'action climatique mondiale dépendra désormais de la capacité des États à transformer leurs engagements politiques en trajectoires concrètes, mesurables et équitables, à la hauteur des enjeux planétaires.

LES ENGAGEMENTS DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP30

La Côte d'Ivoire vient de participer à la COP30 sur les changements climatiques du 10 au 21 novembre 2025, à Belém, au Brésil. La COP qui est le rendez-vous des engagements et des actions n'a pas failli à sa tradition. Ainsi, la Côte d'Ivoire, lors de cet événement mondial, a pris plusieurs engagements dont :

La mise en œuvre de ces Contributions Déterminées au niveau National de troisième génération (CDN3.0) à l'horizon 2035

Les CDN de chaque pays doivent être révisées de façon périodique tous les cinq (5) ans, selon les dispositions de l'Accord de Paris sur le Climat de 2015 en vue de corriger d'éventuelles insuffisances et de rehausser les ambitions.

Dans nos nouvelles CDN3.0 de 2025, la Côte d'Ivoire s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,07 % d'ici à 2035 par rapport à un scénario de référence. Cet objectif correspond à un abattement chiffré d'environ 52 millions de tonnes équivalent CO₂. Ces résultats découlent des objectifs stratégiques sectoriels, notamment :

Dans le secteur Energie-Transport-Résidentiel avec :

- 46,3% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- 70% d'utilisation du GPL et 25% des foyers améliorés dans les ménages ;
- 100% d'éclairage LED dans le résidentiel ;
- 30% de réduction de l'intensité énergétique dans le résidentiel et le tertiaire ;
- 12% de véhicules électriques dans le parc automobile ;
- 60% de véhicules importés conformes à la norme Euro 6.
- 50% de réduction des émissions fugitives de méthane dans les opérations pétrolières et gazières.

Dans le secteur Industriel

- 70% de réduction de la consommation d'hydrofluorocarbure (HFC) ;
- 30% de réduction de l'intensité énergétique dans les industries.

Dans le secteur Agriculture

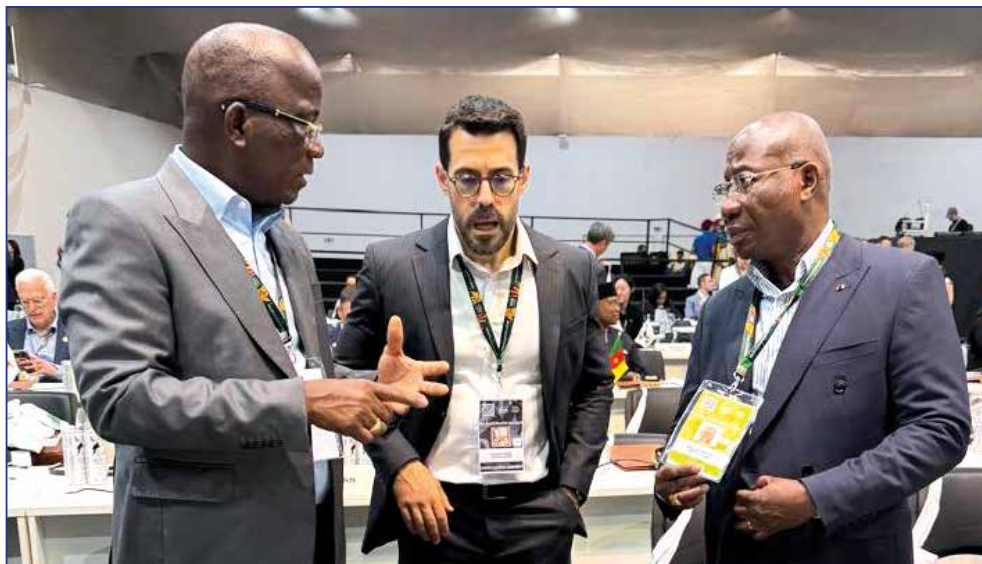
- 70% des éleveurs pratiquent une agriculture durable ;
- 75% des superficies rizicoles adoptent des pratiques durables ;
- 70% des exploitants agricoles appliquent des technologies innovantes ;
- 80% de réduction des superficies concernées par le brûlage à l'air libre.

Dans le secteur Forêts et Terres

- 0,55 million d'hectares de réduction de perte de couverture ;
- 1,5 million d'hectares de reboisement ;
- 2,5 millions d'hectares de terres transformés en systèmes agroforestiers durables.

Dans le secteur des Déchets

- 85% des déchets solides municipaux et assimilés sont collectés et traités ;
- 25% de valorisation des déchets ;
- 90% des installations industrielles respectent les normes environnementales.



Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement : la délégation ivoirienne échange avec les représentants d'autres pays

En outre, notre objectif demeure la résilience de nos populations et de notre économie face aux effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, nos CDN3.0 consolident les cinq secteurs vulnérables déjà identifiés dans les CDN2.0, mais y ajoutent des dimensions transversales majeures telles que les emplois verts, la transition juste, l'égalité de genre, l'économie circulaire, verte et bleue, la biodiversité, les villes résilientes, les infrastructures et la question migratoire. La Côte d'Ivoire s'engage également à mettre en œuvre des actions concrètes d'adaptation qui porteront sur des cibles ambitieuses dont :

Agriculture, Aquaculture, Pêche, avec

- 80 % des exploitants agricoles vulnérables utilisent au moins une pratique climato-intelligente ;
- 100% des zones de pêche réglementées disposent et appliquent un plan de gestion durable des pêches.
- Utilisation de Terres et Foresterie
- 100% de traçabilité « zéro-déforestation » pour les principales filières agricoles d'exportation (cacao, café, hévéa palmier à huile, anacarde) ;
- 30% des zones marines sensibles sont des Aires Marines Protégées (AMP) fonctionnelles et durablement gérées

Ressources en Eau

- 80% au moins de couverture des zones prioritaires en infrastructures hydrauliques durables ;
- 60 % au moins de réduction du nombre d'inondations ou de débordements récurrents dans les zones urbaines et périurbaines équipées de dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Santé

- 25 % du territoire national doté de systèmes opérationnels de surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles ;
- 60% des établissements de santé construits ou réhabilités intégrant des critères de résilience climatique.

Zones Côtières

Infrastructures et bâtiments

Villes résilientes

Genre et inclusion sociale

La prise en compte des enfants et des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques

- 90% au moins de couverture du littoral ivoirien par dispositifs opérationnels de surveillance et d'alerte face aux risques climatiques et événements extrêmes
- 70% des infrastructures portuaires durables.
- 60% des nouvelles infrastructures routières et bâtiments publics construites ou réhabilitées en zones inondables sont praticables ;
- 70% des nouveaux bâtiments publics construits devront intégrer des standards bioclimatiques.
- 90 % des collectivités locales disposant d'un plan de planification intégrant le genre et la résilience climatique
- 600.000 femmes au moins issues de coopératives féminines présentes dans les secteurs vert, bleu et technologies.
- Le coût de la mise en œuvre de nos CDN3.0 est estimé à environ 32.926 milliards de francs CFA soit environ 59 milliards de dollars US. Aussi, l'exécution des CDN3.0 reposera sur trois piliers :
 - un Plan d'Investissement détaillé, afin de mobiliser les financements internes et externes ;
 - un Cadre de Transparence Renforcé, garantissant le suivi et l'efficacité des actions ;
 - une Stratégie de Communication et de Sensibilisation, pour vulgariser les engagements et favoriser l'appropriation nationale.

Cet engagement a été matérialisé par la signature d'une déclaration conjointe entre la Directrice exécutive de l'UNICEF et Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique en marge du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement. Ce fut l'occasion de rappeler l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables en particulier les enfants et les jeunes qui sont l'avenir des nations. L'UNICEF n'a pas manqué de réaffirmer son soutien au gouvernement ivoirien sur la question de l'éducation, gage d'un changement de paradigme pour l'atteinte de la résilience de nos communautés.



Echanges entre le Ministre Assahoré et la Directrice exécutive de l'UNICEF

Retour en images sur les activités des Ministres ivoiriens



Le Ministre Assahore échange avec le Secrétaire Général de l'ONU



Le ministre Assahore échange avec une délégation de la Banque Mondiale conduite par Mme Valérie Hickey, Directrice de l'Environnement

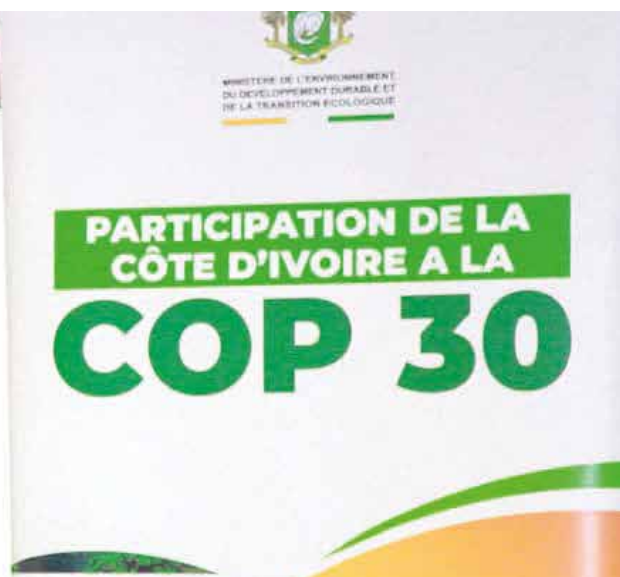


Rencontre entre le Ministre Assahore et le Directeur exécutif du Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices (FRLD), M. Ibrahima Cheikh Diong



Présentation du portefeuille de projets verts : prise de parole du Chef de la délégation, le Ministre Adom

BILAN DE LA PARTICIPATION DE LA CÔTE D'IVOIRE À LA COP30



Introduction

56.118 participants du monde.

143 participants de la Côte d'Ivoire.

Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chef de délégation

Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel
Ministères

Collectivités (ARDCI, UVICOCI,...)

Secteur Privé (CGECI, CCI-CI,...)

OSC (PACJA, JVE,...) et

Médias (RTI, Frat Mat,...)

Sommet Mondial de l'Action Climatique

Dirigeants de plus de 50 pays, dont le Président brésilien Lula da Silva, le Président colombien Gustavo Petro et le secrétaire général de l'ONU, António Guterres.

MAEIAIE + MINEDDTE + Ambassadeur de CI au Brésil + DirCab du MINEDDTE

Financement climatique : renforcer les mécanismes de financement pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs climatiques

Transition énergétique : promouvoir une transition juste et équitable vers une économie à faible émission de carbone

Protection des forêts : préserver les forêts tropicales, comme l'Amazonie, qui jouent un rôle crucial dans la régulation du climat

Plusieurs allocutions ont été prononcées par les dirigeants :

Appel à une action climatique accrue et à une coopération internationale pour lutter contre le changement climatique.

Nécessité de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris

Mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir les pays en développement dans leur lutte contre le changement climatique

Quatre (4) évènements de haut niveau :

Protection des forêts : Lancement le 6 novembre 2025 du fonds de durabilité pour les forêts tropicales doté de 5,5 milliards de dollars US.

Déclaration de la CI (7 nov. 2025) : Rappel de notre état de vulnérabilité – amélioration de la gouvernance (CNLCC & BMC) et présentation des CDN3.0.

Financement des CDN 10 ans après l'Accord de Paris (7 nov. 2025) : Il a été mis en évidence l'urgence de mettre en place de nouveaux mécanismes de financements innovants et flexibles en vue d'accélérer l'action climatique.

La CI a proposé 4 solutions :

i) la mobilisation efficiente des fonds climatiques

ii) l'installation d'un siège régional du fonds vert pour le climat en Afrique dont deux seraient l'idéal tout en rappelant que notre est candidate pour abriter ce siège régional,

iii) le marché carbone et iv) le rôle des banques régionales et internationales.

Signature de la déclaration des enfants et jeunes (7 nov. 2025) : Monsieur le Ministre de l'Environnement a procédé avec la Directrice exécutive de l'UNICEF à la signature de la déclaration des enfants et des jeunes sur les CC

Cérémonie d'ouverture de la COP30

MAEIAIE, MINEDDTE, Ambassadeur de CI au Brésil et le Directeur de Cabinet du MINEDDTE

Élection du Président de la COP30 : Le secrétaire d'État au climat, à l'énergie et à l'environnement André Correa do Lago

Plusieurs allocutions :

Rappel des signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique (avec les effets climatiques dévastateurs de cette année).

Insistance sur les défis géopolitiques actuels et leurs effets sur les systèmes énergétiques et alimentaires.

Focus les nouvelles ambitions climatiques et la question du financement de l'action climatique.

Mise en place des différents organes et Adoption de l'agenda de la COP30.

Déclaration pays

118 Ministres et Vice-Ministres, 14 Ambassadeurs et 10 Chefs de Département

S.E.M l'Ambassadeur de CI au Brésil (18 novembre 2025)

Urgence climatique :

notre planète se réchauffe à un rythme inquiétant qui nous éloigne de l'objectif de 1,5 °C fixé à Paris et CI fortement impactée

13% du PIB, avec près de deux millions d'Ivoiriens qui basculeraient dans l'extrême pauvreté d'ici 2050.

Présentation des CDN3.0 :

renforcement de notre ambition – adaptation & atténuation (-33,07% en 2035) & la transformation structurelle de notre modèle de développement

Appel à l'action : dépasser les divergences et s'accorder sur les financements urgents, indispensables pour parvenir enfin à des solutions durables.

Négociations

Au terme de deux semaines de négociations intenses, la COP30 s'est achevée le 22 novembre 2025 au-delà de la date officielle du 21 novembre 2025.

Financement de l'adaptation et décision Mutirão

Appel à tripler les financements d'adaptation d'ici 2035,

reconnaissant l'urgence et l'augmentation des besoins des pays vulnérables, sachant que les coûts d'adaptation pourraient atteindre entre 300 et 500 milliards USD par an d'ici la fin de la décennie. Le report à 2035 retarde l'ambition et affaiblit l'urgence.

Nouveau programme de travail sur le financement climatique

Un programme 2026–2027 a été établi pour opérationnaliser l'objectif de mobiliser 1 300 milliards USD par an d'ici 2035.

Les 300 milliards USD de financement public : Les pays en développement ont exigé l'ancrage du montant en financement public, considérant que le capital privé seul ne peut atteindre l'échelle nécessaire.

Plan d'action sur le genre

Un Plan d'action renforcé a été adopté avec les données désagrégées et l'intersectionnalité.

Indicateurs d'adaptation et Objectif global sur l'adaptation (GGA)

Adoption de 60 indicateurs - Risques pour la transparence Incertitude opérationnelle jusqu'en 2027

Pertes et préjudices

Le fonds est opérationnel, mais son échelle est insuffisante (besoins : 400 milliards USD/an d'ici 2030) - Absence de mécanisme de reconstitution

Plans Nationaux d'Adaptation (PNA)

Décision d'évaluation adoptée après deux ans, mais sans stratégie claire pour intensifier le soutien.

Feuille de route sur les combustibles fossiles et transition énergétique

Aucune feuille de route dans le texte final - Initiative transférée hors UNFCCC

Président Lula s'engage à proposer une feuille de route mondiale en 2026 via le G20.

Activités de la délégation ivoirienne

Le MAEIAIE, chef de la délégation, et le MINEDDTE ont participé à la présentation du portefeuille national de projets verts de la Côte d'Ivoire.

Les 2 Ministres présents ont eu des agendas très étoffés et ponctués de participations à des événements majeurs telles que des audiences (12), des interviews et des conférences (CDN et financement climatique).

Trente-sept (37) conférences et panels (dont 11 majeures du MINEDDTE) se sont tenus au Pavillon de la Côte d'Ivoire en vue de présenter les défis en matière de lutte contre les changements climatiques dans différents secteurs d'activités, mais aussi les opportunités offertes en matière d'investissements durables.

Dix-sept (17) conférences et panels hors Pavillon Côte d'Ivoire

Débriefing journalier (négociations et side-events) et suivi en ligne des activités de la COP30 !

Acquis : mobilisation des financements

Fonds pour pertes et préjudices (Loss & Damage Fund)

La Côte d'Ivoire doit soumettre des projets pour obtenir des financements dédiés aux pertes et préjudices à partir du 15 décembre 2025.

Fonds pour les forêts tropicales

Adhésion de la CI et lancement officiel du fonds le 6 novembre 2025.

Emergent – Achat des crédits carbone excédentaires du PRE

Engagement clair d'Emergent pour acquérir des volumes carbones issus des performances REDD+.

GREENWORK (Inde) – Appui à la mobilisation de financements

GREENWORK propose une assistance similaire à celle fournie à l'Égypte : structuration de projets bancables, facilitation de financements internationaux

Adhésion à l'APGMV – accès futur à des financements régionaux

L'APGMV insiste sur le rôle stratégique de la Côte d'Ivoire dont l'adhésion ouvrira : des financements dédiés à la restauration forestière, des projets transfrontaliers financés par les bailleurs africains et mondiaux.

Signature d'une convention SODEXAM – Ghana (AgrisMet) :

Renforcement des systèmes météo, partage d'expériences, mutualisation des moyens pour l'alerte précoce.

Coopération Côte d'Ivoire – Taiwan

Accompagnement de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des CDN et du portefeuille national de projets création d'une commission conjointe permanente.

Engagement de la NRDC (ONG américaine d'envergure mondiale)

La NRDC propose un accompagnement officiel à la mise en œuvre des CDN 3.0.

Accès à une expertise internationale de haut niveau
Coopération renforcée sur la biodiversité, la régulation carbone et la résilience climatique.

Dr. Assamoi Éric-michel

Point focal national de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Coopération régionale renforcée avec le Sénégal

L'ex-Directeur Afrique du FEM s'engage à : soutenir la Côte d'Ivoire, favoriser des synergies bilatérales et appuyer la collaboration régionale en environnement.

Projet Karidja – Adryada & AGROMAP

Le nouveau cadre juridique du marché carbone permet l'introduction de :

technologies de MRV, outils de certification carbone et systèmes de monitoring des projets.

Coopération technologique avec Taiwan

La commission conjointe pourrait porter sur : digitalisation du suivi des émissions,

technologies de résilience et outils de gouvernance climatique.

Solutions de mobilité bas-carbone – COPBIKERIDE

L'organisation promeut : infrastructures cyclables, outils de planification de la mobilité durable et modèles internationaux de mobilité active à faible carbone.

Électromobilité

Introduction de technologies de recharge, véhicules électriques, normes techniques.

Difficultés

Coûts exorbitants des hôtels et des billets d'avion

Refus de visa

Incendie induisant la fin prématurée des événements sur les Pavillons

Conclusion

Participation remarquable et remarquée de la Côte d'Ivoire.

Bonne visibilité due à l'acquisition d'un Pavillon de 100 m² (vs. 150 m²)

Perspectives

Suivi de la mise en œuvre des CDN3.0

Suivi de la mobilisation des financements du dealbook climat

CCM de retour COP30

Atelier de validation du rapport COP30

cérémonie de présentation du rapport

Feuille de route COP31 (Antalya, Turquie) du 9 au 20 novembre 2026.



AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Garantir la prise en compte des considérations
Environnementales et Sociales dans tous les Projets

NOS ACTIVITES

- . Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)
- . Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)
- . Audit Environnemental et Social (AES)
- . Suivi Environnemental et Social (SES)



ENVIRONNEMENT SAIN

PROJET DURABLE

CONTACTS

☎ (+225 27 22 54 83 30) 🌐 www.ande-ci.com
✉ andecotedivoire@gmail.com



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Amédée ASSI Adon,
Directeur de la Communication et des Relations
Publiques

SUPERVISEUR DE LA RÉDACTION

Dadié ANOMA,
Conseiller Technique

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée ASSI Adon,
Directeur de la Communication et des Relations
Publiques

CONTRIBUTEURS ASSOCIES

Dr. Eric ASSAMOI
Point Focal de la CCNUCC

Pr. Georges KOUADIO
Président du Comité Scientifique de la COP30

RÉDACTION

Direction de la Communication et des Relations
Publiques

PHOTOGRAPHIE

Direction de la Communication et des Relations
Publiques

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

SEPHIRA - Abidjan

ADRESSE

Ministère de l'Environnement, du Développement
Durable et de la Transition Ecologique,
Cité Administrative, Tour A ,
4^e étage, 20 BP 650 Abidjan 06,
Tel: 2720239900/14



La lutte contre la pollution, notre priorité !

Siège social : Boulevard de la paix, rue 128, cocody, Riviera Bonoumin. ☎ +225 27 22 52 43 34 +225 27 20 22 54 44
Bureau Annexe : Plateau Avenue Noguès, im.Noguès 2^{ème} Etage ☎ +225 27 22 52 43 18 +225 27 20 32 22 16
courrier@ciapol.ci www.ciapol.ci D48PV 541 ABIDJAN 04 Centre Ivoirien Antipollution/CIAPOL
 Centre Ivoirien Antipollution Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)

ANTENNE DALOA : +225 07 07 65 66 43/+225 05 44 40 46 19 | **ANTENNE YAMDOUSSOUKRO** : +225 01 03 54 58 97/+225 07 58 17 03 84
ANTENNE SAN-PEDRO : +225 01 40 09 95 08/+225 07 47 06 02 27 | **ANTENNE MAN** : +225 01 03 68 27 57/+225 07 48 99 16 60
ANTENNE ABENGOUROU : +225 07 07 33 85 83 | **ANTENNE KORHOGO** : +225 07 58 91 09 73